
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2020

En raison du renouvellement du mandat, ce procès-verbal n'a pas pu être approuvé par les conseillers municipaux villeurbannais présents

La séance est ouverte à 16 heures 14 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Pascal MERLIN – M. Stéphane FRIOUX - M. Movses NISSANIAN M. Stéphane FRIOUX - Mme Chafia TIFRA – M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Yasmina SALHI - M. Ikhlef CHIKH – Mme Christine GOYARD – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Virginie PANICO - M. Régis LACOSTE - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Emmanuelle HAZIZA – Mme Michèle MOREL – M. Nenad FINDRIK - M. Stéphane PONCET - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Zemorda KHELIFI – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à Mme Dany MONTOIS)
M. Richard LLUNG (pouvoir à Mme Claire LE FRANC)
Mme Anne REVEYRAND (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)
M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Hector BRAVO)
Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Melouka HADJ-MIMOUNE)
Mme Djamila GHEMRI (absente)
M. Hector BRAVO (absent)
M. Jacky ALBRAND (absent)
Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)
Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Prosper KABALO)
Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)
Mme Prune CHANAY (absente)
Mme Martine MAURICE (excusée)
M. Hervé MOREL (excusé)
Mme Dominique ITRI (excusée)
M. Pascal MERLIN (absent)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places. Même si ce n'est pas vos places habituelles, j'espère que vous les avez trouvées. Je dirai quelques mots avant le début de l'ordre du jour par rapport à l'endroit où nous sommes. Tout de suite, nous procédons à l'appel nominal par M. Bocquet. Je rappelle que, dans la période extraordinaire que nous traversons avec la procédure d'urgence, il est possible d'avoir deux pouvoirs et pas seulement un seul, ce qui est le cas habituellement dans notre assemblée en période normale.

(M. Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Vous avez à signer la feuille de présence qui va circuler dans les travées.

Nous allons d'abord adopter le procès-verbal de la précédente séance qui a eu lieu le 17 février 2020, vous avez eu le compte rendu en même temps que la convocation à cette assemblée.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Je le sou mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Ensuite, comme classiquement, j'ai à vous rendre compte des décisions prises du fait de la délégation accordée au maire par les délibérations du début de mandat du 14 avril 2014 et du 20 novembre 2014. C'est la procédure classique que vous avez dans toutes les assemblées. Il n'y a pas de vote, je le dis pour m'assurer que vous en avez eu connaissance.

Une exception pour cette séance, ce compte rendu intègre les décisions prises dans la délégation d'attribution qui est donnée au maire par l'article 1^{er} de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, qui vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. C'est ce que l'on appelle la situation d'urgence, qui est toujours en vigueur et qui donne à tous les maires la possibilité, sans référer au Conseil Municipal, sinon a posteriori comme nous le verrons aujourd'hui dans pas mal de délibérations, un certain nombre de décisions. C'était pour le signaler.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil, vous l'avez constaté, nous sommes réunis dans une salle inhabituelle pour un Conseil Municipal, il s'est toujours réuni depuis de très nombreuses années dans la salle de l'Hôtel de Ville qui s'appelle la salle du Conseil Municipal. Nous avons choisi de tenir cette séance supplémentaire ici pour des raisons d'évidence : la salle du complexe sportif Alexandra David-Néel, dont vous avez, pour ceux qui n'étaient pas à l'inauguration, un très beau dessin à l'entrée de la salle à ma gauche, qui a été inaugurée mais qui n'a pas encore fonctionné en tant que salle de sport, nous permettait de tenir ce Conseil en présentiel. Nous aurions pu le faire en visioconférence, comme la commission générale, comme certains Conseils Municipaux le font encore, avec parfois des problèmes de micros qui n'étaient pas fermés à Lyon. Nous avons pensé que, pour

ce qui est, je pense, la dernière séance du Conseil Municipal (on ne sait jamais ce qui peut arriver jusqu'à dimanche, certains disent jamais deux sans trois mais il ne faut pas faire confiance aux dictons), il était bien de la tenir dans cette salle qui permet une distanciation plus que réglementaire, des tables individuelles pour chacun, avec aussi la possibilité d'accueillir le public dans des conditions de confort et, pour ceux qui ne l'auraient pas encore découverte, d'en apprécier la beauté, la qualité architecturale, le volume. J'ai dit, au moment de l'inauguration, qu'on était un peu dans une cathédrale, la comparaison veut rester laïque mais nous sommes dans une salle de belle dimension et de très belle qualité esthétique, dans laquelle le son me semble de grande qualité. Nous le devons aussi aux techniciens qui se sont affairés pour qu'il en soit ainsi.

Je le dis d'ailleurs sans anticiper, quand je convoquerai le prochain Conseil en lien avec celui dont la liste sera arrivée majoritaire, selon toute vraisemblance, la séance de vote du maire pourrait se dérouler ici, ce qui a l'avantage de rester dans la configuration de la distanciation sanitaire et en même temps d'accueillir du public, puisqu'on sait bien que, pour l'élection d'un maire, il y a toujours un public plus nombreux qu'à une séance ordinaire. Cela pourrait être une possibilité que je trouve intéressante. Tout cela sera reconfirmé après dimanche 28.

1 – LA GESTION ET LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU CORONAVIRUS COVID-19 – M. Jean-Paul BRET

J'ai tenu à mettre à l'ordre du jour, avant les délibérations, une communication sur la gestion et les impacts de la crise sanitaire, communication dont vous avez eu connaissance, elle vous a été adressée en fin de semaine dernière. Elle est sur les tables à nouveau mais j'avais veillé à ce que vous puissiez en avoir connaissance avant le Conseil, dans des délais corrects, même s'il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote, de façon que vous puissiez en prendre connaissance. C'est une communication complète, exhaustive, qui concerne la gestion et les impacts de la crise sanitaire liée au Covid et la façon dont cela s'est passé dans notre ville, même si, au début de cette communication, un certain nombre de propos la resitue dans le contexte régional et national.

Je ne vais pas vous en donner lecture puisqu'il y a 15 pages. Je vais quand même vous donner un éclairage particulier sur quelques points qui y figurent, en une dizaine de minutes, pour souligner un certain nombre d'éléments essentiels que vous retrouverez dans les premières délibérations du Conseil puisque ce sont des délibérations qui viennent sanctionner en quelque sorte ou prendre en compte ce qui est dans cette communication.

Nous y reviendrons tout à l'heure mais nous avons convenu, lors de la conférence des présidents, plutôt que d'avoir des interventions sur chacune ou quelques-unes des délibérations, qu'il puisse y avoir une intervention des groupes à la fin de cette communication, ceux qui en ont manifesté le désir, ce qui vaudra aussi pour les délibérations qui suivent.

Un éclairage particulier sur quelques points qui figurent dans cette communication.

D'abord, une évaluation financière des impacts qui seront de court, moyen et long terme.

Pour le court terme, c'est ce que nous verrons essentiellement aujourd'hui décliné dans la délibération modificative et dans les délibérations qui la précèdent.

Pour le moyen terme, ce sera l'affaire plutôt de l'équipe municipale qui sera élue à partir du 28 juin, des pertes de recettes et des dépenses différées. On n'apprécie pas aujourd'hui de manière précise ce que cela coûtera en plus, quels seront les impacts financiers, mais nous savons qu'il y en aura.

Pour le plus long terme, nous avons un certain nombre de dépenses différées avec le décalage de la mise en œuvre de certains projets.

Ces points de moyen et long terme seront de la responsabilité du futur exécutif mais certains s'imposeront, quel que soit l'exécutif, d'autres pourront être liés à des réorientations. Cela reste l'exercice de la démocratie. Des réorientations pourront être prises par l'exécutif. C'est pour les premiers points de cette communication.

Ensuite, j'évoque les impacts sur les services. Je veux simplement en énoncer trois ou quatre à travers les chiffres, notamment le premier, puisque c'était pendant la période de confinement qui est derrière nous maintenant : il y avait chaque jour environ 200 agents de la Ville physiquement présents pour assurer les missions de service public.

Pendant l'ensemble du confinement, plusieurs accueils municipaux sont restés accessibles :

- l'accueil général de l'Hôtel de Ville qui a eu essentiellement un rôle d'information de la population, de recueil de plaintes ou d'observations, beaucoup plus que le rôle habituel de l'accueil ;
- l'accueil du CCAS qui était dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville, dans lequel on a même déployé des moyens particuliers avec le personnel s'il pleuvait, de façon à gérer un flux assez important d'usagers.

Les services qui sont restés en fonctionnement ont vu leur mission évoluer fortement, par exemple la police municipale qui a assuré le contrôle des autorisations de déplacement qui avaient été mises en place par l'État. Il y a eu 700 verbalisations, je le dis sans m'en réjouir et sans le déplorer mais la police municipale avait pour fonction de vérifier si les attestations de sortie que les personnes devaient avoir étaient conformes aux différents cas qui pouvaient y conduire.

Nous avons mis en place une réserve municipale, des agents placés en autorisation spéciale d'absence qui étaient mis à la disposition de la collectivité, affectés sur de nouvelles missions lorsque cela était nécessaire. Par exemple, les équipes du CCAS ont été très sollicitées à ce moment-là et n'auraient pas pu, s'il n'y avait eu que les agents du CCAS, y faire face et ont accueilli des agents de la réserve municipale qui sont devenus des agents du CCAS pendant un certain temps.

Il y a eu des éducateurs sportifs qui ont contribué au portage de repas à domicile, des agents de la direction du sport qui sont venus en renfort dans les résidences

seniors, des agents soignants de la direction de la santé publique qui sont venus en renfort dans les EHPAD.

Ce sont à peu près 120 agents qui ont effectué des nouvelles missions pendant cette période.

Je ne reviens pas dans le détail du télétravail, mais nous avons délibéré sur le télétravail avant de connaître la crise sanitaire. Nous sommes entrés dans une configuration plus large que ce qui était prévu initialement puisque 150 agents ont basculé en télétravail, ce qui a permis d'assurer la continuité d'un certain nombre de missions, comptables notamment. Il y a eu quelques adaptations au niveau des services municipaux, je pense au complexe sportif De-Barros qui n'a pas fonctionné puisque le fonctionnement que nous avons prévu ne s'est pas trouvé nécessaire pour ce qui aurait pu être le cas si les hôpitaux et les urgences n'avaient pas pu accueillir correctement des gens présentant des symptômes.

Il y a eu la création d'un centre de distribution de masques à la population qui s'est appuyé sur les agents de la vie associative et des services techniques qui sont venus en renfort. Au départ, nous n'avions pas trop dévoilé le lieu parce qu'à une période, aller chercher un masque était une urgente nécessité pour certains, nous ne voulions pas que des gens se présentent au centre de la vie culturelle et associative pour venir de toute force récupérer un masque. Ce service a organisé et a mis sous pli 80 000 masques, puisque nous avons choisi de les adresser par La Poste aux personnes de plus de 65 ans en priorité, à travers le fichier de la CPAM, les autres ont été distribués à partir du centre d'appels qui fonctionnait, toutes les personnes qui ont téléphoné l'ont eu, pas immédiatement.

Sans faire plus de polémique qu'il ne le faut, la Métropole a fourni environ 70 000 masques, ce qui n'était pas tout à fait ce qui avait été dit initialement puisque c'était un masque par habitant, mais cela nous a largement permis de faire face à la demande. En ce qui concerne la Région, même si, récemment, pour un certain nombre d'entre vous, vous avez dû recevoir des masques, malgré des engagements que j'avais eus dans une conversation téléphonique avec son président qui m'avait dit que ce ne serait pas le 11 mai mais que, le 18 mai, tout le monde en aurait, nous sommes arrivés le 18 juin, personne n'en avait, un mois après, on ne pouvait pas continuer à faire fonctionner notre service pour envoyer les masques alors qu'il avait déjà largement fonctionné.

J'ai d'ailleurs écrit à la Région pour dire que, dans ce cas, s'ils voulaient le faire, nous ne pouvions plus en prendre la responsabilité, ce qu'ils ont fait un peu puisqu'un certain nombre a été adressé par courrier. Néanmoins, cela arrive à un moment où on ne peut pas dire qu'il y a pénurie de masques, c'est plutôt l'inverse puisqu'un tas d'entreprises en ont des stocks. La pertinence de la distribution maintenant est singulièrement amoindrie, je le signale.

Nos personnels ont perçu la totalité de leur traitement et des primes, ce qui a permis un maintien de leur pouvoir d'achat. Nous l'avons fait pour les agents du service périscolaire qui sont dans des situations contractuelles différentes mais qui,

bien que n'ayant pas assuré le service périscolaire habituel, ont vu leur rémunération maintenue, ce qui représente au niveau de la Ville environ 500 000 €.

La collectivité a accompagné les efforts réalisés par les agents mobilisés par une reconnaissance financière, essentiellement une prime. On en a parlé au niveau de l'État, des personnels de santé, la Métropole également et la plupart des collectivités locales qui ont pu le traiter selon des modalités différentes. Nous l'avons fait à travers une prime spécifique défiscalisée, exonérée de charges sociales, avec deux niveaux d'intervention : l'un pour les agents qui ont été vraiment en présentiel très fort, les agents des EHPAD mais aussi quelques autres personnes, l'autre pour ceux qui sont venus plus irrégulièrement pour assurer les services. Ces primes sont liées à une vraie présence, elles ne sont pas données à tout le personnel mais aux personnes qui ont été à un moment donné en contact avec le public, plus ou moins intensément suivant l'endroit où elles se trouvaient.

Il y a aussi des dépenses non prévues au BP 2020, aujourd'hui évaluées dans leur globalité à environ 2 M€. Je viens d'évoquer les dépenses liées aux ressources humaines, il y a eu des dépenses liées à l'acquisition d'équipements, pas seulement les masques mais aussi des produits d'entretien, d'hygiène. Il y a eu des dépenses importantes au niveau du centre communal d'action sociale à travers des aides amplifiées, qui ont surtout été plus nombreuses parce que les personnes qui ont été en situation d'avoir des bons alimentaires ont été en forte augmentation. Cela ne pèse pas trop pour l'instant sur notre budget, cela correspond simplement à une augmentation de la subvention de 124 000 €, ce qui est relativement peu de chose mais c'est lié au fait que, pour le CCAS, le budget lié à la mise en place de la résidence Château-Gaillard qui n'a pas eu lieu ou qui aura lieu plus tard a été différé. Nous avons aujourd'hui un différentiel relativement faible mais nous retrouverons ces dépenses plus tard. C'est l'exemple même de ces dépenses différées que j'évoquais tout à l'heure.

Il y a quand même quelques recettes qui proviennent de l'État, notamment dans le cadre du plan pauvreté (97 000 €).

L'impact le plus important en valeur absolue, c'est l'impact financier qui porte sur les recettes que nous n'avons pas perçues. C'est estimé aujourd'hui de manière assez précise à 4,1 M€ et ce n'est pas tout à fait terminé, mais nous avons déjà une appréciation. Ce sont les pertes liées à l'absence de recettes de la restauration municipale, du périscolaire, les droits de stationnement qui a été rendu gratuit jusqu'à la fin du mois d'août ; des recettes liées aux enfants dans les équipements petite enfance et à l'utilisation des équipements sportifs. Pour la petite enfance, pour être complet, la CAF a prévu de verser sa participation. Certes, les usagers ne paieront rien mais la part que la CAF assurait en complément devrait nous être versée.

Évidemment, cela ne signifie pas pour autant que ces services n'ont pas été rendus, notamment ceux des personnels soignants dans les écoles, dans les équipements de la petite enfance, qui ont été réalisés sans tarification aux bénéficiaires, je le précise.

Je vais vers la fin de ce propos en disant qu'au-delà de ces impacts que je viens de citer, il y a eu des conséquences multiples sur la vie économique et sociale. Vous avez à la page 11 le détail de ce que nous avons fait avec des associations notamment. Je veux revenir peut-être sur les aides économiques qui ont été relatées récemment de manière assez exhaustive, que l'on retrouve dans la communication que vous avez eue et que l'on retrouvera ensuite dans les délibérations, avec l'exonération de loyers pour les entreprises et les associations. Je parle des bâtiments vides, ce qui ne représente pas l'essentiel des loyers que paient les gens quand ils sont à Villeurbanne.

Nous avons aussi eu l'exonération de loyers pour les commerces, notamment pour la SVU qui est une société d'économie mixte dans laquelle la Ville est majoritaire. La SVU participe pour moitié sur ses fonds propres et elle a sollicité une subvention de la Ville pour l'autre moitié, vous la trouverez dans une délibération. Cela représente pour la Ville 134 000 €. Je précise aussi que les commerces qui sont restés en activité n'ont pas bénéficié de cette exonération, les commerces de bouche en centre-ville qui ont fonctionné normalement, pour quelques-uns presque davantage, ce sont les commerces affectés par la fermeture administrative qui en ont bénéficié.

On a beaucoup parlé, pas seulement à Villeurbanne mais ailleurs, de la gratuité des droits de terrasses pour les restaurants et les places pour les commerçants non sédentaires, c'est-à-dire les commerçants des marchés. Pour les commerçants des marchés, il y a aussi une délibération pour les deuxième et troisième trimestres, et pour les droits de terrasses, ce sera jusqu'à la fin de l'autorisation des terrasses, c'est-à-dire à l'automne.

Il y a eu l'exonération de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures que nous avons modifiée précédemment par plusieurs délibérations pour que ce soit plus rigoureux et cela le redeviendra ensuite. Nous avons exonéré pendant l'année (la recette est perçue annuellement, on ne pouvait pas faire de quote-part prorata temporis), cela représente 260 000 € de perte de recettes.

Les exonérations de redevances liées aux chantiers également représentent environ 148 000 €.

Nous avons un soutien à moyen terme aux commerces et aux petites entreprises, nous aurons au moins une délibération. Ce seront des dépenses mais aussi des recettes qui interviendront après le mandat de notre exécutif. C'est la contribution au fonds régional d'urgence destiné aux micro-entreprises, un fonds qui est mis en place par la Banque des Territoires. La Région y participe à parité et les Villes sont sollicitées pour le faire si elles le souhaitent à raison de 2 € par habitant, ce qui représente pour nous un peu moins de 300 000 €, sachant que c'est un fonds qui n'est pas forcément sollicité. Pour que les entreprises de Villeurbanne puissent y avoir droit, c'est-à-dire avoir aussi ce qu'apportent la Banque des Territoires et la Région, il fallait que la Ville y participe. Nous avons choisi de le faire, sachant que ce sont des avances remboursables. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de perte en ligne mais ce n'est pas une somme en négatif.

Nous avons aussi une ligne de soutien aux commerces et aux services de proximité à travers une aide à Destination Gratte-Ciel pour le centre-ville mais aussi, puisque la question a été posée en commission générale, une aide à destination de trois structures commerçantes qui ne sont pas les Gratte-Ciel mais Tonkin, Charpennes-Charmettes et Grandclément.

Il y a eu un travail d'accueil et d'orientation des entreprises villeurbannaises, ce n'est pas de l'argent directement mais c'est une mobilisation des services pour informer les entreprises de ce à quoi elles peuvent avoir droit, sachant que c'est essentiellement l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole qui ont compétence en matière économique. Cela ne signifie pas que nous ne faisons rien, mais nous sommes sur des masses financières importantes pour notre budget qui sont aux marges par rapport à celles qui sont données par d'autres structures.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis allé presque à la fin, je vous laisserai compléter à la lecture.

Je voudrais dire un mot, parce que nous n'y reviendrons pas forcément pendant le Conseil, sur quelques délibérations, que ce soit celle sur les médiateurs avec la demande de subvention au FIPD, ou que ce soit une aide de 20 000 €.

Nous nous sommes engagés vigoureusement avec beaucoup d'autres villes, c'est un sujet qui n'est pas propre à Villeurbanne, dans ce que l'on peut appeler une réalité augmentée de l'effort pour l'opération « Vivez l'été ». Nous en aurons quelques témoignages avec Chamagnieu, dans une délibération que M. Berthilier présentera. Cela représente une aide municipale conséquente chiffrée à près de 200 000 € dans sa totalité, peut-être même un peu plus. M. Grignard me dit beaucoup plus, nous verrons. Ce sont ceux d'après qui paieront ! Je dis cela en plaisantant bien sûr ! Nous leur laissons une situation financière tellement bonne qu'ils auront la capacité de faire face, même s'il y aura des dépenses supplémentaires.

Je termine avec quelque chose dont on parle souvent au moment des présentations budgétaires ou de la délibération modificative, c'est la DMTO, c'est-à-dire les droits de mutation à titre onéreux, la fiscalité que nous recevons lorsqu'il y a des mutations. C'est en gros lié au dynamisme de l'immobilier parce que ce sont des transactions vente et achat d'appartement sur lesquelles la Ville touche ce droit de mutation à titre onéreux. Vous verrez tout à l'heure avec la DM qu'en 2019 nous avons sinon crevé le plafond en tout cas nous avons eu un niveau record, le plus élevé par rapport aux années précédentes. Cette année, on ne sait pas ce qu'il sera dans le compte administratif 2020, on ne le saura qu'à la fin de l'année, mais nous sommes certains qu'il sera bien moins élevé que cette année puisque nous chiffrons déjà cette perte de recettes en termes de fiscalité à 2,180 M€. C'est une estimation aujourd'hui, elle méritera d'être affinée, mais c'est comme des dépenses supplémentaires.

Quand il y aura à préparer, pour ceux qui nous succéderont, le BP 2020, même si la situation financière que nous laissons est excellente, ils auront des dépenses conséquentes à prendre liées à la crise sanitaire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en étant plus long que ce que j'avais prévu mais je pense assez synthétique. Vous retrouvez tout dans cette communication.

Comme nous en avons convenu lors de la conférence des présidents, plutôt que d'intervenir sur toutes les délibérations ou à l'issue des délibérations, nous le faisons à l'issue de cette communication. Nous avons plusieurs interventions estimées à cinq minutes. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Ce sera beaucoup plus court, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Monsieur le Maire, vous présentez à notre assemblée une liste de rapports concernant le Covid-19 et les actions prises par notre commune. Le Covid-19 a été un révélateur des problèmes récurrents et des lourdeurs administratives de notre société. Si l'État français a mis en place un amortisseur social avec le chômage partiel de masse, force est de constater que le nouveau monde à la tête des différentes organisations parapubliques, la technocratie macronienne et les ministres hors sol ont été en grande difficulté pour un message clair, net et précis, qui aurait rassuré nos concitoyens.

Heureusement pour la France et pour les Français, les différents étages des collectivités locales ont mis la main à la pâte afin de trouver des solutions locales, efficaces et pragmatiques, bien loin des messages technocratiques habituels.

À Villeurbanne, vous avez aidé avec les services municipaux à la création d'un centre Covid-19 à l'initiative d'un collectif de médecins auquel vous avez apporté une aide certaine, hélas stoppée dans son élan par l'ARS. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont commandé des masques pour protéger leurs habitants et leur permettre de respecter les gestes barrières si importants pour empêcher le virus de circuler au sein de la population.

Enfin, ce soir, vous nous proposez, entre autres, des exonérations de loyer pour les professionnels lorsque leurs locaux sont hébergés dans des établissements publics, des aides exceptionnelles apportées en numéraires aux associations, établissements culturels. Toutes ces mesures ont été prises par des maires, des présidents de Département, de Région impliqués dans la vie de leurs collectivités et soucieux du bien commun. Ces actions sont à mettre au crédit des collectivités locales et de leur exécutif.

Monsieur le Maire, nous nous sommes quelquefois opposés sur des dossiers majeurs de notre commune durant ce mandat. Thierry ROLAND, dans un autre temps, aurait d'ailleurs pu dire de nous que nous n'aurions pas passé nos vacances ensemble. Toutefois, je tenais à souligner publiquement tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur le Maire.

Ce soir se déroule le dernier Conseil Municipal du mandat sous votre direction. Aussi, Monsieur le Maire, avec élégance et sans flagornerie, merci pour ces quelques mois de rab pendant lesquels vous avez assuré vos fonctions et pour les mesures prises qui seront d'une grande utilité au tissu économique villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci. Je suis sensible forcément, surtout, comme vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas habituel pendant la durée du mandat. Cela rehausse votre propos.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Chers collègues, Monsieur le Maire,

Les maires ont fait partie des premiers de cordée pendant cette crise sanitaire. Ils ont été les premiers, avec les agents de service, en première ligne pour repérer les personnes fragiles et leur venir en aide, mettre en place des systèmes dérogatoires, comme les marchés de producteurs notamment, afin de pallier souvent les insuffisances de l'État en termes logistiques.

C'est pourtant bien à l'encontre de ces communes que l'État a décidé depuis plusieurs années des coupes drastiques dans le cœur même des missions des collectivités, le service public. On se souviendra aussi de la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1,16 % par an pour Villeurbanne, imposée par le gouvernement Macron en juillet 2018.

Selon les estimations du cabinet Partenaires Finances Locales, relayées par *La Gazette des Communes* voici quelques jours, les grandes villes seront les plus impactées par la crise sanitaire. Ces estimations pour Villeurbanne s'élèvent à plus de 4 M€ de perte de recettes usagers, estimations qui sont d'ailleurs confirmées par votre communication, auxquelles il faut ajouter un peu plus de 2 M€ de perte de recettes fiscales.

Le plan d'aide aux collectivités annoncé par le gouvernement fin mai ne permettrait pas de compenser la perte de recettes tarifaires liées à la cantine, aux piscines municipales, etc. Cette perte de recettes se fera nécessairement au détriment des services de proximité et de la qualité de service public que l'utilisateur est en droit d'attendre, et les nouvelles équipes municipales auront à obtenir plus de la part du gouvernement.

Cette intervention nous permet d'évoquer plusieurs délibérations liées à la situation exceptionnelle du Covid-19. Les mesures nationales du gouvernement pour faire face à cette pandémie, aussi nécessaires soient-elles, n'ont permis d'apporter qu'une réponse très ponctuelle, ciblée et largement insuffisante. Nous saluons, bien évidemment, la plupart des décisions que vous nous proposez (l'élargissement de l'offre d'accueil à Chamagnieu, les médiateurs de cet été, les opérations « Vivez l'été », le soutien à la mission locale et au nouvel événement culture « les Nuits du Canal », la fourniture gratuite des paniers repas aux élèves) car elles répondent à des mesures d'urgence sanitaire, sociale ou économique.

Nous savons combien la Ville et les agents ont œuvré durant ces semaines de confinement historique à travers les dispositifs mis en œuvre rapidement pour soutenir les foyers les plus en difficulté de notre commune. Je tiens donc, au nom de notre groupe, à remercier les personnels des services municipaux, Ville et CCAS, pour avoir assuré pendant la période de confinement la continuité des activités au service de nos concitoyens.

Concernant les paniers gratuits pour les élèves, nous regrettons toutefois que la cuisine centrale n'ait pas pu rouvrir pour offrir un service classique aux petits Villeurbannais. Le repas de midi est pour certains enfants le seul repas équilibré de la journée. Nous notons toutefois les explications apportées par M. Berthilier lors de la commission générale.

Concernant la taxe locale sur les publicités extérieures, nous ne comprenons pas pourquoi vous proposez un abattement de 100 % des montants pour 2020 au regard de la crise économique liée à la crise sanitaire. Vous nous avez indiqué en commission générale, et vous venez de le réexpliquer, que l'abattement était de 100 % car il était techniquement difficile de prélever seulement une partie de la taxe. Pourtant, d'autres collectivités parviennent sans difficulté à exonérer partiellement des entreprises de cette taxe. En plus, une exonération partielle aurait envoyé un message certes de soutien à l'activité économique mais aussi de volonté de limitation de la publicité dans l'espace public.

Nous voterons bien évidemment toutes ces délibérations mais nous nous abstiendrons sur la délibération spécifique à la taxe locale sur les publicités extérieures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel pour le Rassemblement National ?

Mme Michèle MOREL.- Je serai moins caressante que M. Martin !

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

À l'unanimité, je pense que nous allons tous soutenir les aides nécessaires à l'économie locale pour l'aider à ne pas sombrer mais ce ne sera pas sans rappeler le malaise profond que nous devons avoir sur la gestion de cette épidémie. Comme le dit le Professeur Christian Perronne dans son dernier livre que je vous recommande : y a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise au niveau de l'État ? Incompétence et arrogance seront les deux labels qu'ils peuvent revendiquer.

La conséquence sur la tenue des élections municipales aura produit 70 % d'abstention et une représentation qui ressemblera à tout ce que l'on peut imaginer sauf à la nécessaire représentation démocratique de l'ensemble de la population.

Le gouvernement maintenant s'empresse de vouloir repenser la décentralisation des pouvoirs au profit des collectivités locales qui devront trouver les moyens et les fonds pour faire face à ce bilan désastreux.

La lenteur de la mise en place des aides sera la juste conséquence des centaines de milliers de dépôts de bilan, peut-être 900 000 au niveau des TPE. Je rappelle que l'Allemagne a versé immédiatement 9 000 € à chaque gérant de TPE et exonéré de TVA et de charges jusqu'à la fin de l'année 2020. Ici, on chicane pour trois mois à condition de ceci ou de cela, à condition d'avoir une entreprise de plus d'un an et j'en passe. D'ailleurs, les aides de la Région et de la Métropole sont accordées sous condition de bénéficier au préalable de l'aide de l'État.

Dans ces conditions, au-delà de la nécessaire démondialisation dans bien des domaines, la sollicitation des communes et des territoires de proximité, face à ce type de crise, prouve bien qu'il faudra envisager une véritable reterritorialisation des pouvoirs et des compétences.

Selon la responsabilité pénale du maire, telle qu'elle existe actuellement, pour la réouverture des écoles par exemple, l'article 121-3 alinéa 4 du Code pénal peut laisser l'appréciation au juge d'engager des poursuites ou pas envers lui s'il y a des soucis. Il y a aussi le soutien aux entreprises : si le Code général des collectivités donne cette possibilité aux communes, il s'agit tout de même de subventionner les entreprises en difficulté, ce sur quoi nous sommes d'accord mais il est nécessaire qu'un support juridique ou une convention d'objectifs puisse justifier des fonds conservés par l'entreprise.

Vous ne l'évoquez pas dans la délibération 156 mais avouez que ce serait un comble qu'on vous reproche un jour une gestion de fait.

Sur l'exonération de loyers des professionnels, elle est identique à celle proposée par la Région et la Métropole, mais l'impact pour la commune devrait être communiqué aux élus, en tout cas globalement. Il s'agira d'un budget conséquent, comme le reste des aides actuelles et à venir, et comme on ne sait pas comment vous les abonderez, cette dépense imprévue, de mon point de vue, devrait faire l'objet d'une ligne budgétaire dédiée sur le BP et sur le CA ensuite sur le Covid.

Nous avons la subvention aussi exceptionnelle de 164 000 € pour la SVU, prenant en compte les commerces de centre-ville impactés par le Covid-19. Ce que nous souhaitons maintenant, c'est que les commerces des autres quartiers puissent bénéficier du même soutien, d'autant que leur dynamique en temps ordinaire n'est pas florissante, c'est le moins que l'on puisse dire.

Quant à l'École nationale de musique, nous ne comprendrons jamais pourquoi Villeurbanne doit la subventionner à cette hauteur puisqu'elle rayonne au niveau métropolitain. Apparemment, vous avez vraiment baissé les bras et accepté une fois pour toutes que le ministère de la Culture se désengage totalement de son obligation de soutien financier. C'est tout de même son rôle. Expliquez-nous pourquoi nous devons subventionner trois fois plus que la Métropole !

J'en finis avec le soutien aux Nuits du Canal qui est aussi une excellente chose, et le fait qu'elles prennent une ampleur au-delà de notre métropole serait souhaitable puisqu'on ne peut plus compter sur l'ASVEL pour faire rayonner Villeurbanne au niveau national. Le potentiel économique des puces est énorme et ne demande qu'à se développer, à l'identique de Saint-Ouen ou l'Isle-sur-la-Sorgue.

Nous nous en tiendrons là sur cette question. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Ensuite, j'ai une intervention de M. Bocquet.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici un débat inédit sur une délibération inédite dans un contexte inédit. Sans entrer dans le détail de chaque dispositif présenté ici, notre groupe souhaite

apporter trois grandes observations sur la gestion municipale de la crise que nous traversons.

D'abord, nous voulons saluer la mobilisation sans faille de tous les personnels municipaux, le dévouement, le sens du service public de l'ensemble de nos agents. La crise sanitaire a bien démontré à ceux qui pouvaient en douter le caractère essentiel de ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens. Nous nous satisfaisons donc particulièrement des deux délibérations relatives aux agents municipaux, l'attribution d'une prime exceptionnelle et la modification du régime indemnitaire des travailleurs de la filière sanitaire et sociale.

Nous voulons assurer la juste valorisation du travail de nos agents. Cela ne se limite pas à des applaudissements mais passe, au-delà des gratifications financières, par le maintien de bonnes conditions de travail, jusqu'à la fin de la crise sanitaire évidemment, mais également au-delà de celle-ci.

Sur cet aspect, j'ajouterai un commentaire personnel à propos des agents et de l'administration. Il m'est arrivé en certaines assemblées de pointer avec regret l'autonomie des services, leur capacité à se dispenser de pilotage et d'orientation, et à confondre leur rôle avec celui des élus lorsqu'il s'agissait de fixer des orientations ou d'arbitrer des décisions. Je relève que, pendant le confinement, cette capacité a été bénéfique. Si, en tant qu'élu, chacun de nous a continué à garder le lien et suivre les dossiers d'aussi près que possible, et si les services nous ont tenus au courant, alertés et sollicités régulièrement, il a fallu toute leur réactivité et toute leur maîtrise pour assurer la continuité du service public. Preuve en est qu'un défaut dans une situation peut devenir une qualité dans une autre.

Notre seconde observation concerne la qualité et l'amplitude de la réaction municipale dans toutes les opérations qui ont été entreprises depuis la mi-mars. Les 12 délibérations nous donnent à voir une action transversale, elles permettent dans l'ensemble d'agir au plus près du grand nombre des Villeurbannais affectés par la crise sanitaire, qu'ils soient travailleurs du social et du sanitaire, commerçants, micro-entrepreneurs, restaurateurs ou encore parents d'élèves. Bien sûr, il est impossible de savoir précisément comment la population a été impactée mais les actions proposées en complément des actions métropolitaines, régionales et étatiques ajoutent plus de finesse et plus d'agilité dans la réponse publique à la crise sanitaire, et c'est bien là une des vertus de l'échelon communal.

Cela s'illustre d'ailleurs par la diversité des leviers d'action utilisés. La Ville agit tour à tour comme employeur, comme un responsable éducatif en étendant l'offre d'accueil de loisirs, les activités estivales, comme acteur de l'animation, comme acteur de la culture, soutenant notamment la reprise des activités culturelles comme bailleur, comme percepteur. Bref, il est certain que nous avons mis à plein l'ensemble de nos capacités municipales.

Il est vrai que l'abattement total de la TLPE peut poser question, un dispositif qui a pour but de soulager les entreprises d'une partie de leur pression fiscale mais qui se heurte à deux limites : d'abord les économies réalisées par les commerces seront

de quelques dizaines d'euros pour certains, ce qui n'est vraiment pas significatif ; ensuite, cet abattement total rend de facto gratuite la publicité extérieure pour l'année 2020, ce qui n'est pas forcément compatible avec notre vision de la publicité dans l'espace public.

Notre troisième observation concerne la faisabilité de ces mesures. Si nous sommes en mesure aujourd'hui d'apporter une réponse aussi forte aux conséquences de la crise sanitaire, c'est parce que nous sommes dans une situation financière saine. Nous aurons la possibilité d'en parler lors du vote du compte administratif mais force est de constater que toutes les collectivités n'ont pas l'avantage d'être aussi peu endettées et de disposer d'une telle marge de manœuvre financière.

Rappelons que toutes les crises échappent par définition à toute tentative de prévision ou d'anticipation. Notre rôle de collectivité publique, et Jean-Wilfried Martin l'a souligné, notre collectivité l'a joué à plein avec d'autres, c'est qu'il nous incombe, quelles que soient les circonstances, de permettre à chacun de conserver des conditions dignes d'existence, de travail, d'éducation et de loisir, et de ne laisser personne sur le bord de la route. Cette première série de mesures ne suffira certainement pas à surmonter totalement la crise mais elle pose déjà les jalons d'un retour à la normale qui n'oublie personne.

Enfin, la crise nous a forcés à déployer de nouvelles actions, à faire preuve d'ingéniosité et d'audace dans nos politiques publiques ; qu'elles soient des solutions méthodologiques de forme ou de fond, nous sommes convaincus que pour nombre d'entre elles, leur pertinence, leur utilité dépasse le seul cadre de la crise sanitaire. La question centrale est donc la suivante : est-ce que ce qui se construit dans l'urgence peut survivre à l'urgence ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il me reste une intervention, le groupe communiste n'en a pas demandé. Pour le groupe « Socialistes et républicains », Yann Crombecque.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 17 février 2020, voici quelques semaines, nous tenions ce qui devait être le dernier Conseil Municipal de la mandature 2014-2020. Depuis cette date, nous devons faire face à une situation extraordinaire. Qui aurait pu imaginer que nous allions être confrontés à une crise sanitaire, sociale et économique de l'ampleur de celle que nous traversons ?

Monsieur le Maire l'a rappelé dans sa communication, il est trop tôt pour dresser le bilan définitif de cette triple crise. Le temps de parole accordé ne permet pas de revenir avec précision sur tous les éléments de la communication et sur les différents rapports liés à la crise de la Covid-19. Ce que nous pouvons retenir, c'est tout d'abord l'importance du niveau communal dans les attentes de la population et la capacité à répondre aux différentes situations et sollicitations.

Notre groupe salue la façon dont la Ville a su mettre en place le plan communal de sauvegarde et la cellule de suivi de crise afin de suivre l'évolution de l'épidémie sur le territoire de Villeurbanne, mais surtout répondre aux urgences.

Si notre groupe salue le travail du maire, celui des adjoints mobilisés dans cette gestion de crise, il tient particulièrement à saluer l'investissement des agents des services durant la période que nous venons de traverser et leur capacité à se réorganiser pour mettre en place des plans de continuité d'activité au service des Villeurbannais et Villeurbannaises.

Nous avons souvent rappelé, notamment lors des débats budgétaires, que les agents de notre collectivité représentaient davantage un investissement social qu'un coût. La crise que nous traversons vient rappeler l'importance d'un service public de proximité doté de capacité d'intervention humaine et financière.

Notre groupe exprime toute sa gratitude aux agents qui, quotidiennement, ont assuré des missions au service de nos concitoyens : accueil informationnel, portage des repas, renfort dans les résidences seniors et dans les EHPAD, distribution de masques, et la liste est longue.

Face à l'engagement des agents de la Ville pour répondre aux urgences sanitaires et sociales et maintenir un service de qualité à destination des Villeurbannais et Villeurbannaises, la reconnaissance est nécessaire. Celle-ci doit passer par des mots, des remerciements, l'expression de notre gratitude, mais il est aussi important qu'elle se concrétise par des gestes. Dès lors, notre groupe soutient les propositions de reconnaissance notamment financière soumises à notre vote aujourd'hui.

Notre groupe souhaite également souligner les engagements forts en direction de l'activité économique et de l'emploi pris par la Ville. Nous soutenons donc fortement la proposition d'exonération de loyers pour les locataires professionnels mentionnés dans le rapport 2020-130, tout comme celle d'une subvention exceptionnelle à la Société villeurbannaise d'urbanisme afin que celle-ci puisse exonérer les loyers des locaux dont elle est propriétaire et dont les activités ont cessé avec le confinement, que ce soit les restaurants, les magasins de prêt-à-porter et autres. Cette subvention accordée à la SVU est la marque d'une volonté politique d'assurer la pérennité des commerces et, par association, le dynamisme et l'attractivité du centre-ville.

Dans la période que nous venons de traverser, notre groupe salue la politique conduite et les dépenses engagées pour soutenir, maintenir et relancer les activités économiques, sociales et culturelles à l'échelle de notre ville.

Notre groupe votera donc les différents rapports relatifs à la Covid-19.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci mes chers collègues, merci à tous les intervenants. Nous trouverons dans la suite des délibérations qui nous permettront de revenir sur des sujets qui ont été évoqués, même si nous avons convenu que le débat était général, mais je pense que Damien Berthilier, lors de la délibération consacrée aux paniers repas fournis aux élèves et à Chamagnieu, pourra donner quelques éléments d'explication à Mme Khelifi, même s'il l'avait déjà fait. À l'impossible, nul n'est tenu, et si la cuisine centrale n'a pas pu répondre à cela, c'était aussi le fait des normes et des conditions de la prise de nourriture dans la restauration scolaire. Il

ne faut pas voir simplement que c'est la production qui n'a pas pu répondre, ce sont bien plus les conditions de prise de nourriture pour les élèves dans leur établissement qui ont été compliquées. Il le redira sans doute.

Madame Khelifi, je pense que vous vous trompez sur la publicité. Vous regrettez l'exonération totale ou qu'on ne fasse pas de différence entre tel ou tel. Je ne suis pas sûr que, sur le plan juridique, ce soit facile à faire pour des entreprises et pas pour d'autres, à vérifier peut-être. Ce qui m'attriste, parce que vous serez peut-être amenée demain à avoir des responsabilités, c'est que votre critique devrait anticiper ce qui pourrait éventuellement vous arriver.

Le fait d'exonérer les charges n'est pas un encouragement. La taxe sur la publicité extérieure vient d'un constat qui est celui de l'année, je ne vois pas en quoi c'est un encouragement à avoir de la publicité extérieure. C'est confondre à la fois l'objet d'une baisse des charges, donc une aide à l'entreprise à travers cette baisse des charges, et ce qui est un encouragement à en faire davantage. C'est le fond de votre propos.

Ce qui m'attriste aussi, c'est que, à travers le travail que nous avons conduit, et j'associe M. Vullierme, nous avons diminué la publicité extérieure de plus de moitié. Peu de villes l'ont fait, pas la voisine Lyon, pas la ville de Grenoble qui est souvent citée en exemple, qui a fait un peu de foin en disant qu'elle supprimait tout. Quand on regarde aujourd'hui ce que c'est, j'avais réagi à l'époque pour dire qu'on l'avait fait beaucoup et avant.

Dans une ville comme Villeurbanne, le fait de supprimer de trois quarts la publicité extérieure a demandé un effort long, nous l'avions commencé dans le mandat précédent, parce que les annonceurs, sur le plan juridique, savent mener leur boutique. Le préfet était là. Bref, je vous passe les procédures mais cela a demandé beaucoup de temps pour arriver à un résultat assez exceptionnel. Considérer qu'une exonération pour un an par rapport à des entreprises est un encouragement, quelque chose ne va pas. Je vous le dis très franchement et c'est dans ce sens que je trouve cela attristant dans l'analyse parce que c'est faux. Je n'en rajouterai pas plus.

Madame Morel, sur la responsabilité pénale que je pourrais avoir parce que j'aide des entreprises, je pense que beaucoup de maires sont dans la même situation que la mienne, nous verrons bien si nous devons aller au tribunal. Nous vivons dans une société qui a une capacité à ester qui est assez grande. Cela se vérifie en médecine, pour l'enseignement, partout. Ce matin, un plombier venait réparer quelque chose chez moi, il disait que des clients s'étaient plaints parce qu'il avait fait un peu plus que ce qu'il devait faire. Nous sommes dans une société où tout acte positif peut être un prétexte pour aller en justice.

Je ne suis pas du tout sur ce créneau mais un certain nombre de ministres, même s'ils sont d'un gouvernement avec lequel je ne partage pas grand-chose, sont traînés en justice parce qu'ils n'ont pas fait suffisamment, qu'ils auraient pu faire mieux. On peut toujours le dire mais si on vit dans une société comme celle-ci, c'est se tromper par rapport à ce qu'est la responsabilité politique. On peut être

critique, faire toutes les remarques que l'on veut, mais quand cela se finit devant les tribunaux, je trouve qu'il y a un usage de la justice un peu détourné de ce qu'il devrait être. Bref, on le constate, c'est ainsi.

Sur la Société villeurbannaise d'urbanisme, nous avons répondu en commission générale, je vais le refaire. La Société villeurbannaise d'urbanisme est une société d'économie mixte dans laquelle la Ville a 73 % du capital. Cela change les choses par rapport à un commerce qui est installé chez un bailleur privé. Peut-être que certains commerçants ont pu obtenir de leur bailleur privé une exonération. Quand on a des bailleurs privés qui savent se tenir, et nous en avons quelques exemples, ils exemptent des loyers les commerçants qui sont chez eux. Il peut y avoir de la discussion, de la transaction ou même du paiement différé, ce qui est souvent le cas.

La SVU, c'est la Ville, même si elle ne gère pas directement. La SVU est engagée fortement sur ses fonds propres sur la réalisation de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville, elle mobilise ses fonds propres pour être en propriété des commerces qui s'y installeront. C'était assez ambitieux, nous l'avons permis. Elle aura à verser pas mal. Vous voyez bien qu'il y avait pour nous une certaine responsabilité à aider la SVU et ne pas voir ses fonds propres fondre en quelque sorte, alors qu'elle est engagée par ailleurs de manière positive dans une opération, certes qui est une opération future.

C'était pour nous des raisons d'intérêt public par rapport à une société comme la SVU qui nous ont conduits à répondre, dans un engagement de 50 % par rapport à ce qu'a fait la SVU pour ses commerces sur fermeture administrative.

Sur l'École nationale de musique, on peut toujours refaire le monde, on peut déplorer que ce soit une école nationale et que ce ne soit pas le ministère de la Culture qui la finance. Je rappelle que c'était une école municipale, elle est devenue ensuite école nationale. Au départ, c'était la Ville qui la finançait dans sa totalité, ensuite nous avons obtenu, dans une discussion ouverte avec le Département à l'époque, qu'il y ait une participation du Département fixée contractuellement à 22 %, ce qui explique d'ailleurs que, dans la délibération, on ne met que la somme qui nous concerne, c'est-à-dire les 78 % restants.

Après, dire que l'État devrait donner davantage, je veux bien, je suis le premier à le dire comme vous, mais l'histoire des subventions de l'État dans le domaine de la culture et notamment des écoles d'enseignement artistique comme la musique est ainsi. On peut le constater, le déplorer, mais on ne peut pas non plus dire que c'est parce qu'elle est ainsi qu'on ne fait rien.

Je rappelle que nous avons exonéré des personnes qui n'ont pas eu de cours pendant toute cette période, il y avait une certaine moralité à faire en sorte que les cotisations ne soient pas demandées. Nous aurions eu sans doute beaucoup de contentieux juridiques si nous avions demandé des cotisations pour des cours qui n'avaient pas été dispensés. Certains s'en seraient peut-être accommodés mais cela aurait été compliqué.

Nous allons passer à l'examen des premières délibérations. Je rappelle que nous avons regroupé au début de ce Conseil toutes les délibérations que nous venons d'évoquer pour certaines d'entre elles, qui sont liées directement au Covid-19, et qui appliquent soit des exonérations soit des attributions de subvention exceptionnelle dans le domaine recettes et dépenses, qui entrent dans cette problématique.

En conférence des présidents, on a considéré que la discussion avait anticipé sur les délibérations. Néanmoins, pour M. Berthilier, lorsque viendront les deux délibérations dont il a la responsabilité, je souhaite qu'il puisse apporter quelques explications.

C'était une communication, nous ne votons pas.

2 – EXONÉRATION DE LOYER DES PROFESSIONNELS (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

3 – ABATTEMENT APPLICABLE AU MONTANT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) DUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 3 abstentions) –

4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

5 – COMPLÉMENT DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE (ENMDAD) (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX PUCES DU CANAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION NUITS DU CANAL (COVID-19) –

M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – MESURES D'EXONÉRATIONS ET D'ABATTEMENTS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PROFESSIONNELS ET LES CHANTIERS (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – CONTRIBUTION AU FONDS RÉGIONAL D'URGENCE « MICRO-ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS » (COVID-19) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – MISE EN ŒUVRE D'UNE GRATUITÉ POUR DES PANIERS REPAS FOURNIS AUX ÉLÈVES (COVID-19) – M. Damien BERTHILIER

11 – MODIFICATION ET ADAPTATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU (COVID-19) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire, cela me permettra de répondre aux questions de Mme Khelifi même si je l'ai déjà fait en commission générale.

On souligne à travers cette délibération l'engagement des personnels municipaux et des enseignants, c'est important de le faire. Malheureusement, dans la période que nous avons vécue, ces remerciements n'ont pas toujours eu l'unanimité qu'ils auraient dû avoir et je le regrette parce que quand on voit, notamment dans le premier degré, l'engagement des personnels de l'Éducation nationale et en particulier des directrices et directeurs d'école, il faut le dire et les remercier parce qu'il reste deux semaines.

Madame Khelifi, vous avez rappelé le problème de la restauration scolaire. Je vous confirme que c'est lié non pas à la cuisine centrale elle-même mais à la façon, comme l'a dit M. le Maire, de servir les repas et aux contraintes que nous avons à travers le protocole sanitaire.

Évidemment, je le regrette, la cuisine centrale a continué à produire, y compris pour le CCAS, ce que je regrette surtout, c'est que nous ayons eu deux mois d'école fermée, un mois d'école ouverte de manière partielle et, ce matin, j'ai eu la chance de pouvoir y participer au Tonkin, de retrouver les enfants, et je peux vous dire, pour avoir vu beaucoup d'écoles (je tiens à rassurer M. Bocquet, les élus n'ont pas lâché la bride sur ces derniers mois dans le pilotage), que le silence m'a beaucoup perturbé. J'espère que, dans les prochains mois, nos enfants n'auront plus jamais à vivre ce qu'ils ont vécu ici, ce qui a fait dire à l'historien Patrick Boucheron que la jeunesse a payé un prix extravagant à la crise.

Je ne veux pas être plus long sur ce propos liminaire, je rappellerai qu'à travers ces deux délibérations, nous allons poursuivre l'aide aux familles pour les repas. C'est important, cela représentera plusieurs milliers de repas par jour fournis gratuitement et, aujourd'hui, ils sont produits par la cuisine centrale.

Par ailleurs, le développement de l'offre de Chamagnieu sera un des éléments proposés cet été grâce à tout le travail qui a été fait pour que des familles puissent se retrouver dans un espace qui est extrêmement magique, qui leur permettra de sortir aussi de l'enfermement qu'elles ont pu connaître pendant ces derniers mois. Nous proposerons plus de semaines, même si cela nous contraint à accueillir moins d'enfants en simultané. Nous avons essayé de tout faire pour que les familles qui ont déjà vécu la dureté du confinement aient des perspectives.

À travers ces modestes délibérations ce soir, vous pourrez y contribuer.

Encore une fois, merci à tous les services et à la direction de l'éducation, à toutes les directions qui ont travaillé pour permettre que les écoles soient plus bruyantes qu'elles ne l'ont été ces dernières semaines.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre successivement ces deux délibérations aux voix.

La première pour la gratuité des paniers repas fournis aux élèves.

- Adopté à l'unanimité -

La deuxième pour la modification et l'adaptation de l'offre d'accueil de loisirs au centre de plein air de Chamagnieu qui permet de répondre à la crise mais qui en même temps a vocation, comme l'a dit Damien Berthilier, pour un certain nombre de ces mesures, à s'inscrire dans une certaine pérennité du fonctionnement du centre.

- Adopté à l'unanimité -

12 – PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LA MOBILISATION DES AGENT.ES (COVID-19) – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE (COVID-19) – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE – ANNÉE 2019 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

15 –COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Quelques images accompagneront mon propos mais vous avez une bonne délibération où tout y est.

Un compte administratif récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours d'un exercice budgétaire, cela permet d'analyser les réalisations de l'exercice et l'état des finances municipales. Cela permet aussi de vérifier que les arbitrages initiaux ou complémentaires ont été respectés, et de faire des comparaisons des flux financiers entre deux exercices, en l'occurrence 2019 et 2018.

Les facteurs marquants pour cet exercice :

- les dépenses de fonctionnement en évolution maîtrisée alors que les recettes progressent de façon conséquente ;
- un autofinancement consolidé ;
- un investissement conséquent : l'élaboration du budget primitif 2019 donnait déjà les tendances ;
- un endettement qui progresse depuis trois ans mais qui demeure soutenable par rapport à des moyennes nationales et à la moyenne par contribuable ;
- le respect de l'objectif de la loi de programmation des finances publiques : nous pouvions ne pas la respecter mais nous allions au-devant de contraintes financières ; pour la Ville, c'était 1,16 %, nous sommes dans cet objectif, nous n'aurons pas de pénalités financières à ce sujet.

Dans les dépenses, reprenez simplement l'excédent de fonctionnement de 37,75 M€, qui vient en recettes, qui vient augmenter l'autofinancement et diminuer l'emprunt que nous sommes amenés à faire, pour faire simple.

On peut faire une comparaison entre l'excédent de fonctionnement en 2018 qui était de 32 M€ et celui de cette année qui est de 37,75 M€, soit +14,6 %, ce qui est assez considérable.

Les recettes de fonctionnement étaient de 61 M€, elles sont de +5,5 M€ en valeur absolue, soit +3,39 %.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, les produits des services sont en légère diminution à -1,87 %. C'est lié notamment aux recettes des services périscolaires dans leur globalité qui affectent cette ligne. Il y a aussi des évolutions contrastées sur d'autres principales recettes : la baisse des locations diverses, la baisse du stationnement payant. Ce n'est pas l'exonération comme cette année, c'est simplement ce que nous avons pu constater. En revanche, nous enregistrons une hausse des occupations du domaine public. Tout cela nous conduit à une somme de 11 977 080 €, soit -1,87 %. Ce n'est pas très significatif sur la comparaison.

Les impôts et taxes progressent de 4,7 %. On pourrait entendre certains qui disent habituellement que nous prélevons trop d'impôts et de taxes alors que nous n'en avons pas besoin d'autant. Nous l'avons entendu parfois. Je précise que cette augmentation des recettes au chapitre impôts et taxes prend en compte les droits de mutation (DMTO) qui étaient en augmentation importante en 2019. Autre facteur important, les 2,2 % votés en loi de finances au niveau de la valeur nominative des bases alors que, pour le budget 2020, je le dis pour ceux qui seront amenés à être en situation de responsabilité, c'est 0,8 %. L'année suivante, on verra bien mais on risque d'être dans une moindre augmentation.

La hausse des dotations et participations est de 1,51 % : certaines ont augmenté, d'autres ont baissé.

L'atténuation des charges due à la mise en œuvre de l'auto-assurance est à -34 %. Cela peut paraître important mais c'est sur une base de 456 000 € et, en même temps, c'est le fait que nous avons diminué l'auto-assurance et que nous avons fait disparaître progressivement les remboursements assurantiels de frais médicaux.

Les opérations exceptionnelles, ce sont les cessions de biens. Là encore, ces recettes ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. En 2019, nous avons cédé des biens pour 7,34 M€ contre 5,5 M€ seulement en 2018, ce qui représente une variation importante d'une année sur l'autre.

Les reprises sur provision n'existent plus en 2019. Nous avons soldé en 2018 le contentieux avec les écoles privées, nous avons provisionné les années précédentes pour en sortir et ne pas avoir à payer en une seule année. Cette reprise sur provision est en principe terminée pour sinon des années en tout cas, je l'espère, pour longtemps. C'est ce qui explique que nous n'avons rien en 2019.

C'est ce qui conduit à ces recettes que j'évoquais tout à l'heure de 3,39 % de 2018 à 2019.

Le camembert traditionnel fait apparaître les parts respectives en recettes : la fiscalité des ménages, les compensations du Grand Lyon, les dotations de l'État pour 12,4 %, les produits du domaine pour 8,1 %, les droits de mutation et les taxes sur l'électricité.

S'agissant de l'évolution des droits de mutation, je vous avais dit que nous avions une baisse prévisionnelle pour 2020 que nous estimons aujourd'hui de 2,1 M€. En 2019, ce n'était pas le cas. En 2019, les droits de mutation étaient de 8 M€ environ, plus forts qu'en 2018, et beaucoup plus forts que certaines années, notamment l'année 2009 qui faisait suite à la première crise qui n'était pas la même que la crise sanitaire mais qui avait vu aussi un relatif effondrement de l'immobilier. C'est remonté ensuite en 2010 et 2011, cela a baissé en 2014 et, l'an prochain, il n'y a pas besoin d'être devin pour savoir que ce sera forcément une chute que l'on saura expliquer, mais ce seront quand même des recettes en moins.

Je passe rapidement sur les dotations et compensations étatiques. Les trois premières lignes (forfaitaire, solidarité urbaine, spéciale instituteurs) sont des variables d'ajustement, ce n'est pas très significatif. La dotation générale de décentralisation est de 0 %. Les compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation sont en augmentation, essentiellement du fait de la suppression de l'abattement général à la base. Les dotations de recensement sont de montants assez faibles. La dotation pour les titres sécurisés est à peu près identique, ce sont les passeports.

Nous sommes à 3,92 pour la dotation de compensation par habitant.

Un autre tableau sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, je l'ai évoqué dans le propos général. Elles sont très stables au total d'une année sur l'autre (0,38 %).

Les charges générales augmentent de 6,46 %, c'est essentiellement du fait que 2019 était une année avec Invites qui représentent 1,2 M€ dans le budget. En 2020, nous ne les aurons pas dans le compte administratif mais nous les aurons dans le budget 2021. C'est ce qui représente assez largement cette augmentation.

Pour les groupes politiques, cela reste plus anecdotique : 125 000 € et nous sommes à -14,01 %. Cela représente sans doute quelques personnes en moins au niveau des groupes.

J'ai oublié les frais de personnels à 60,88 % de nos dépenses, une évolution qui correspond au GVT, à des créations de postes qui résultent de l'ouverture de deux groupes scolaires (Rosa-Parks et Simone-Veil), au renforcement de la police municipale (6 postes en 2019), à la création du nouveau complexe où nous sommes (1 poste), auxquels s'ajoute le coût d'organisation des élections européennes.

Nous passons ensuite au camembert de la typologie des dépenses de fonctionnement. Là encore, chacun sait que l'éducation représente le poste le plus important avec 35 %, les sports et la jeunesse 16 %, la culture 17 %. Voilà pour les trois grandes masses. Viennent ensuite la petite enfance pour 12 %, l'urbanisme et l'environnement pour 8 %, le social et le logement pour 5 %, l'action économique

pour 2 %. Je rappelle, pour éviter éventuellement qu'on réentende les mêmes choses, que ce n'est pas la compétence de la Ville essentiellement.

S'agissant de l'investissement, en 2019, nous avons eu des dépenses d'équipement record puisque nous atteignons pratiquement les 45 M€. C'est un niveau d'investissement conséquent, en progression. Hors subventions d'équipement, il est de 45 M€, si on y rajoute les subventions d'équipement qui sont de 10 M€, nous sommes encore au-dessus.

Tout cela pour dire que l'objectif du mandat qui était affiché de 200 M€ de dépenses d'équipement est largement atteint, sans tenir compte des subventions d'équipement que j'évoquais.

Ces investissements sont :

Des subventions d'équipement :

- l'opération d'aménagement de la ZAC Gratte-Ciel pour laquelle nous versons à la SERL la participation de la Ville (5,84 M€ en 2019) ;
- la ZAC de La Soie ;
- des opérations de construction de logements locatifs sociaux financés par des prêts PLUS/PLAI (0,61 M€) ;
- la rénovation des installations de Rhône Sportif ;
- des dépenses d'équipement et de travaux dans diverses associations culturelles ;
- l'aide à l'audit de performance énergétique dans les habitats privés.

Des investissements pris en charge directement par la Ville :

- des acquisitions foncières à hauteur de près de 5 M€ comme la manufacture de bonneterie au 69-61, cours de la République (2,4 M€ par préemption). Je le dis parce que, dans les délibérations de ce soir, nous avons d'autres préemptions qui sont dans la même zone, derrière l'école Edouard-Herriot qui est un endroit où la Ville achète, préempte s'il le faut, dans la perspective d'un nouveau groupe scolaire et/ou d'un équipement public (ce sera à la prochaine équipe d'en décider mais les choses seront bien préparées) ;
- la police municipale : on parle souvent des postes mais quand il y a plus de policiers municipaux, les locaux sont à prévoir en conséquence. Il y a eu deux acquisitions d'importance rue Sully-Prud'homme et rue Racine, à proximité du poste de police actuel qui peut tout de suite s'en emparer ;
- une parcelle rue Monin, sur le terrain situé à la Feyssine (ce n'est pas le parc), où nous procédons progressivement à l'acquisition d'un certain nombre de terrains qui pourront ensuite être livrés à des espaces de loisirs.

Je continue toujours dans l'investissement, les gros coûts :

Le scolaire :

- le groupe scolaire Rosa-Parks (5,61 M€) ;
- la fin des travaux d'extension de la maternelle Pasteur (2,15 M€) ;

- l'extension et la restructuration du groupe scolaire Berthelot (plutôt la fin de l'opération) ;
- les vidéoprojecteurs interactifs auxquels M. Damien Berthilier est très sensible (0,5 M€) ;
- et quelques autres opérations de plus faible niveau.

La vie associative :

- l'achèvement de l'extension/restructuration de la maison du quartier des Broses (0,16 M€).

La petite enfance :

- Helen-Keller pour l'achèvement (2 M€) ;
- l'établissement les Maisons-Neuves qui s'appelle Jean-Jacques Rousseau.

Les sports :

- la construction du complexe sportif où nous sommes, la fin aussi (4 M€) ;
- le terrain sportif de proximité Salengro ;
- le terrain synthétique de l'ENNA.

L'administration générale :

- la restauration des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville : ceux qui y vivent apprécient l'apport énergétique que cela constitue plus l'apport patrimonial ;
- le nouveau cimetière ;
- l'aménagement du site Dupeuble pour des modulaires installés actuellement en l'attente d'une restructuration du site.

L'accessibilité :

- les groupes scolaires Zola et Anatole-France.

Les paysages et espaces naturels qui comptent dans notre budget :

- le parc Elie-Wiesel au Terrain des Sœurs ;
- l'aménagement du terrain général enfants au cimetière ;
- le cheminement piéton Galline-Salengro ;
- des traversières rue Lafargue-Rollet ;
- la remise en état de la passerelle et du platelage bois du parc de la Feysine.

L'éclairage public : ce sont des dépenses plus régulières d'une année sur l'autre.

Voilà pour citer en vrac, mais vous les avez toutes dans la délibération, ce qui fait nos dépenses d'investissement dans le budget 2019.

Je termine avec une considération financière sur l'endettement. Je l'ai dit dans mon propos introductif : la progression de l'endettement reste mesurée et soutenable. Évidemment, si on regarde l'histogramme sans tenir compte de ce que cela représente, on pourrait considérer que c'est presque exponentiel. En 2010, notre endettement était quasiment nul, notre encours de dette aujourd'hui est de

38,64 M€. Je le dis à titre d'information et de comparaison, l'endettement par habitant à Villeurbanne est de 257 €, l'endettement moyen dans les villes de la même strate est de 1 150 €, nous sommes à 25 %.

Nous avons un niveau de remboursement de la dette assez faible.

Les intérêts de la dette suivent la courbe de la dette mais pour des sommes en milliers d'euros et non pas en millions d'euros. C'est ce qui fait la différence. Nous avons un taux moyen de la dette au 31 décembre de 0,65 %.

Voilà à grands traits d'une façon suffisamment exhaustive pour que ce soit pédagogique et didactique.

Nous terminons avec une affectation du résultat : un excédent de fonctionnement de 21 M€, c'est le résultat comptable, qui est affecté en totalité à la section d'investissement dont le besoin de financement s'élève à 20,47 M€, comme nous l'avions fait précédemment. Nous l'affectons en investissement, cela nous permet de diminuer les emprunts réalisés pour ces investissements. Par voie de conséquence, notre autofinancement se retrouve amélioré.

Voilà, mes chers collègues, à grands traits, la présentation de ce compte administratif. Nous avons, et c'est bien normal, une série d'interventions. Nous commençons par le groupe Europe Écologie Les Verts. Chacun a choisi cinq minutes, c'est une approche moyenne.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci pour cette présentation claire, merci aux services qui, comme d'habitude, nous ont préparé des documents de qualité, très compréhensibles. Pour la taille de l'écran, c'était un peu plus compliqué, peut-être faudrait-il prévoir pour dans quelques jours un écran plus grand quand on devra lire le nom du futur maire, mais les services ont un peu de temps pour anticiper.

Ce compte administratif 2019 est voté dans un contexte particulier, en plus par notre Conseil élu en 2014. Si nous n'avions pas eu cette crise et le confinement, c'était la prochaine équipe qui avait à le voter. C'est bien sûr le dernier de ce mandat.

Quelques mots d'abord sur le budget d'investissement. Les dépenses d'équipement sont en hausse de 17 % par rapport à 2018, avec des réalisations importantes, d'une part dans le domaine scolaire, dont on sait combien elles sont nécessaires (le groupe scolaire Rosa-Parks, la fin des travaux d'extension de Pasteur, l'extension et la restructuration de Berthelot, des réfections de toitures, des remplacements de menuiseries), dans le domaine de la petite enfance aussi avec de nouveaux équipements, dans le domaine culturel et dans le domaine sportif avec cet équipement où nous sommes présents aujourd'hui.

Ce sont les équipements du quotidien des Villeurbannais qui contribuent au cœur du service public que la Ville offre aux habitants.

Dans le budget paysages et nature, soulignons les travaux de création et d'aménagement du parc Elie-Wiesel au Terrain des Sœurs. Vous savez que, pour

nous, la végétalisation de la ville est une priorité pour résister au réchauffement climatique, pour la qualité de vie en ville, et on a bien vu pendant le confinement combien la fermeture des parcs publics était pénalisante pour nos concitoyens qui n'avaient ni jardin ni espace extérieur privatif dans leur immeuble.

Les parcs publics sont les jardins de ceux qui n'en ont pas, les attentes sont fortes et le prochain mandat permettra d'y répondre, nous l'espérons. Si nous sommes en situation d'agir, nous le ferons en ce sens.

Dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses de fluides hors carburant ont beaucoup augmenté (plus de 16 %). Ceci est lié à la hausse de consommation d'énergie dans les équipements puisque les surfaces ont augmenté, mais aussi au chauffage des modulaires ou à l'augmentation des bâtiments climatisés. Évidemment, avec des dépenses de ce type en hausse, il est plus que nécessaire de rappeler l'importance d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments afin de limiter les hausses des dépenses en hiver mais aussi de trouver pour l'été des solutions de rafraîchissement naturelles des bâtiments pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Nous souhaitons souligner aussi le caractère exemplaire de la démarche de la cuisine centrale. Nous sommes très attachés à cet outil. En maintenant un service en régie avec un souci de la qualité, le coût unitaire global par repas est resté stable, avec un travail intéressant qui permet :

- de développer l'activité de légumerie qui permet de recourir à des légumes frais, de saison, locaux, moins onéreux que les produits précédemment utilisés ;
- de développer les recettes végétales en alternative aux protéines animales ;
- de poursuivre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire qui ont pour effet de mieux adapter les quantités achetées.

Ces actions, au-delà de la maîtrise des dépenses, permettent également de développer la part d'achat de produits issus de l'agriculture biologique qui s'établit à 11 % du budget alloué contre 8 % en 2018. L'augmentation est réelle et elle l'a été sur le mandat. Toutefois, quand on regarde sur ces cinq ou six dernières années, l'augmentation des produits bio ou/et locaux n'est que de 5 points. C'est une feuille de route bien plus ambitieuse qui sera nécessaire pour le prochain mandat, toujours avec l'outil de la cuisine centrale.

Les charges de personnel ont augmenté elles aussi de 1,7 % avec la création de 38 postes (8 postes supprimés) nécessaires à l'ouverture des nouveaux équipements ou au renforcement des services : 17 à la direction de l'éducation avec l'ouverture des deux groupes scolaires Rosa-Parks et Simone-Weil, 6 dans la police municipale, 2 pour l'équipement sportif Alexandra David-Néel.

Par ailleurs, nous saluons l'augmentation des subventions de fonctionnement au CCAS et à la Caisse des écoles pour répondre aux besoins spécifiques. Le CCAS a fait un travail important pendant le confinement pour permettre une aide indispensable à nos concitoyens les plus fragilisés, concernés par des baisses de

ressources. Merci encore aux agents et à notre collègue adjointe aux affaires sociales !

Sur les recettes de fonctionnement, la mise en place de l'accueil du matin dans les écoles se traduit par une augmentation des recettes. C'était un service attendu qui répond vraiment à une demande des parents avec plus de 1 000 enfants accueillis.

Quelques mots sur une recette fiscale qui a connu une progression importante, celle des transactions immobilières qui s'appelle la taxe additionnelle aux droits de mutation. Elle rapporte à un niveau jamais atteint plus de 8 M€, +20 % par rapport à 2018. Si cette recette est aussi dynamique, c'est parce que l'immobilier se porte très bien à Villeurbanne, un peu trop car les prix des logements à la vente sur Villeurbanne ont continué d'augmenter en 2019 de façon excessive et sans doute déraisonnable dans certains quartiers. Là aussi, il y aura bien nécessité que la prochaine politique de l'habitat et du foncier menée conjointement par la Ville et la Métropole permette une meilleure régulation du marché du logement.

Ce compte administratif 2019 est sans doute très différent de celui que les prochains conseillers municipaux voteront en 2020, avec des recettes qui baisseront, que ce soit dans les produits de service ou la fiscalité, avec des dépenses spécifiques liées au Covid qui auront augmenté. Heureusement, la bonne santé financière de la Ville est un point positif pour faire face à cette année 2020 et pour préparer l'avenir.

Reconnaissons, Monsieur le Maire, qu'avec votre adjoint aux finances, vous laissez à vos successeurs une situation qui devrait permettre à la nouvelle équipe de faire les choix nécessaires face aux enjeux écologiques et sociaux qui sont devant nous.

Nous voterons ce compte administratif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons déjà évoqué longuement ces dernières années nos appréciations sur les chiffres comptables. Pour en terminer cette année, nous nous attacherons ce soir au sentiment politique des répartitions chiffrées qui en résultent sur quelques points relevés, sauf à remarquer que le taux d'autofinancement, à quasiment 20 %, sera une belle cagnotte appréciable pour le futur mandat.

Le poste des achats est en hausse mais avec une innovation sensible très positive : le recours accru à des légumes frais, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le recours surtout à la filière en circuit court qui est une très bonne chose. Reste à trouver un intervenant dans notre région, ne serait-ce que pour participer à la sauvegarde de nos propres producteurs. Cette démarche est à développer à outrance car l'économie locale traduit une valorisation de produits de proximité frais et sains, une démarche écoresponsable bénéfique pour tous. L'accélération sensible des achats bio traduit par combien la pression qu'ont exercée sur vous les écologistes.

Les frais bancaires nous interpellent, directement impactés par le paiement dématérialisé du stationnement de surface. À cette hauteur, cela remet en question

une partie des recettes produites par la non-gratuité du stationnement. Nous n'aurons jamais la balance des recettes et des dépenses mais nous ne serions pas surpris par son peu de productivité. D'ailleurs, ce produit de la location de la voie publique est en baisse, c'est ce qu'indique votre compte administratif cette année.

Et si les prestations de nettoyage sont en hausse, je me permets de vous dire que vous n'avez pas les bons fournisseurs car ce marché très important qui intéresse les grosses collectivités peut être, au contraire, très contenu. Je me permets de le dire car je connais ce marché et une majorité de collectivités régionales ont su trouver la bonne solution.

Nous ne pouvons faire aucun commentaire circonstancié sur les charges de personnel, sauf à redire que vous n'aurez guère su appliquer un minimum de transparence sur certains chapitres tels que celui-là puisque nous manquons d'informations et de statistiques récentes sur les ressources humaines. Les effectifs de police municipale que vous avez été contraints et forcés d'augmenter ne semblent pas suffisants, j'ai entendu d'ailleurs des propositions pour doubler encore la mise. Nous émettons le vœu que les finances de la Ville, dans la période après Covid et de paupérisation des finances locales, le permettent. En même temps, nous avons appris que le pacte de Cahors est suspendu pour 2020, l'évolution à +1,2 % l'an ne sera pas d'actualité.

Pas de commentaires objectifs non plus sur les subventions de fonctionnement, notamment au niveau du CCAS. Vous connaissez nos reproches, je ne vois pas en quoi c'était si difficile de nous faire connaître pour appréciation la répartition de cette subvention d'équilibre. Franchement, c'est ridicule !

Sur les recettes futures, les redevances et droits à des services périscolaires diminuent toujours, et cette année marquée par le Covid-19 aura un impact fort l'année prochaine.

Les impôts ménages qui ne représentent que 53 % des recettes nécessaires traduisent toute votre politique de ces trois derniers mandats : à n'avoir voulu faire de Villeurbanne qu'une ville accueillant des ménages modestes, votre électorat bien sûr, il faut faire la manche maintenant auprès de la Métropole, de l'État et des autres organismes pour boucler le budget.

J'en veux pour preuve la DSC qui doit être gonflée à +28 % en attendant de nouveaux critères métropolitains pour doubler l'enveloppe globale actuelle alors que je vous rappelle l'astuce que vous avez déjà utilisée pour faire doubler virtuellement la population des quartiers dits sensibles afin de recevoir un doublement des dotations en question.

La DSU n'est pas en reste : plus 32 % sur trois ans. Vous imaginez ! Et bien sûr, vu la densification des logements, les droits de mutation ne sont pas en reste.

On cherchera, par contre, dans votre camembert, ce que représente la sécurité, c'est vraiment « peanuts ». Mais je n'en dis pas plus, on a déjà tout dit sur ce chapitre en six ans.

Monsieur le Maire, nous avons toujours fait ces critiques et voté contre la continuation de cet urbanisme outrancier au niveau social, qui aurait dû se répartir harmonieusement avec d'autres constructions de belle qualité, attirant des contribuables solides. Nous nous sommes appliqués tout au long de ce mandat à imaginer le devenir de la ville dans un contexte politique national extrêmement incertain, des finances publiques qui se tarissent et dans un avenir marqué durablement maintenant par les conséquences de l'épidémie. C'était notre intime conviction, une vision de la ville bien différente de la vôtre où nous avons rêvé d'une commune appréciée pour sa qualité de vie, comme ce fut le cas autrefois, et tous les atouts qu'elle aurait pu avoir.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Heureusement que la prolongation du mandat a permis ce débat singulier et l'intervention de Mme Morel pour nous rassurer sur le fait que, derrière l'unanimité dans la crise, le débat politique reprend, les divergences politiques sont profondes, les visions de notre ville sont extrêmement divergentes.

L'examen du compte administratif 2019 ne peut évidemment pas être mené en faisant fi du contexte singulier que nous venons d'évoquer parce que, et ce sera le fil conducteur de notre intervention, notre réactivité et notre résilience dans la crise sont fondées sur l'efficacité de notre gestion budgétaire.

Notre capacité à absorber les pertes de recettes, à compenser les effets du confinement pour nos entreprises et nos commerçants, à mettre en œuvre les conditions sanitaires de prévention et de protection, à accompagner nos citoyens et à assurer la solidarité dans la crise, tout cela fut possible grâce à la situation exceptionnellement saine de la municipalité.

Le compte administratif 2019 témoigne d'une gestion responsable, à la fois ambitieuse et prévoyante. Le fait de devoir le commenter à 7 jours de l'installation d'une nouvelle équipe municipale qui aurait dû normalement le commenter est forcément un peu particulier et appelle à des commentaires de retenue, mais tout de même de transition, tenant à la fois de bilan et de commentaires prospectifs, tenant de la préconisation et de la revendication.

Poursuivant le fil que j'ai commencé à tirer, j'insiste sur le fait que notre puissance, en tant que collectivité, repose sur nos capacités budgétaires, et quelle que soit l'équipe qui arrive au pouvoir la semaine prochaine, elle aura les capacités de mener la politique qu'elle souhaite grâce au résultat d'un travail collectif extrêmement sérieux. Ce travail collectif reposait sur une ambition, une volonté et une lucidité face au principe de réalité.

Pour préparer l'avenir, il faut être optimiste et pessimiste. L'optimisme consiste à croire que l'on peut s'élancer dans le ciel et à inventer l'avion, le pessimisme consiste à croire qu'on peut tomber et à inventer le parachute.

Sur Villeurbanne, nous avons l'avion et nous avons pu déployer le parachute. C'est un enseignement précieux sur la définition de l'anticipation pour une collectivité

publique. On ne peut pas prévoir l'imprévisible mais on peut garder les marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir réagir. Anticiper, c'est se donner les moyens de réagir. C'est une réflexion à garder à l'esprit une fois la crise surmontée.

Lorsque nous regardons ce compte administratif, nous voyons que les grands indicateurs sont tous positifs : dépenses contenues, imposition directe raisonnable, dépenses d'équipement au-dessus de la moyenne et encours de dette très en dessous de la moyenne. Le seul ratio qui ne nous est pas favorable est la DGF par population, ce qui montre que Villeurbanne est toujours autant sous-dotée, mais on le doit plutôt à l'État.

L'augmentation contenue des dépenses de fonctionnement à 0,38 %, largement en dessous de la limite fixée par l'État, nous permet de dire sur la contractualisation que nous ne serons pas sanctionnés et, vu les impacts financiers de la crise sanitaire sur les finances des collectivités, nous espérons que cette contractualisation ne sera pas maintenue, du moins pas dans les conditions actuelles, non seulement cette année mais bien les années à venir.

À noter sur les dépenses de fonctionnement l'augmentation assez forte des charges générales, notamment sur l'achat de fluides et d'alimentation, et l'augmentation des dépenses de personnel (1,7 %). Cette augmentation se fait sans mesure nationale, ce qui signifie qu'elle résulte notamment du GVT, mais surtout des créations de postes : +38 mais 8 supprimés, essentiellement pour l'éducation et la police, illustrant ainsi les objectifs poursuivis par l'équipe sortante et le volontarisme dans les moyens mis en œuvre.

Les recettes de fonctionnement, en augmentation de 3 %, sont dues au dynamisme des produits fiscaux et des recettes de gestion, c'est à la fois la preuve et le résultat de notre attractivité.

L'ambition municipale reste intacte, comme en attestent les recettes et les dépenses d'investissement qui sont en forte hausse, et l'épargne brute est logiquement, elle aussi, en augmentation, permettant une hausse de 14 % de l'autofinancement, ce qui démontre ici la volonté d'une transition responsable.

Cette bonne santé financière, attestée notamment par le faible endettement et la soutenabilité des intérêts de la dette, se confirme d'année en année, elle est le résultat d'une gestion rigoureuse, non seulement des indicateurs financiers bons mais un compte administratif fidèle au budget voté, qui a permis de concrétiser les engagements pris en début de mandat, notamment en matière d'investissement et d'équipement.

Je ne reviens pas sur les créations, les rénovations financées, déjà citées par les uns et les autres. En tout cas, c'est grâce aux efforts combinés de toute la majorité municipale que le mandat s'achève en ayant, d'une part, maintenu un haut niveau de service public de proximité, d'autre part laissé des finances saines avec une dette très faible.

Notre groupe alerte sur un point : le compte administratif fait état de plus de 3 % d'augmentation de nos recettes, c'est en soi une bonne nouvelle mais il faut immédiatement la relativiser puisque cette évolution tient en grande partie au

dynamisme des ressources qui, justement, devrait être le plus lourdement impacté par les conséquences de la crise sanitaire : redevance d'occupation du domaine public, taxe locale sur la publicité extérieure, surtout la taxe additionnelle au DMTO, et, comme l'évoquait le maire aussi, l'évolution des bases qui sera beaucoup moins favorable, plusieurs chutes dans ce qui pourraient être nos recettes.

Il faudra également apporter une attention particulière à nos services, la crise sanitaire a exacerbé la tension et la pression qui peuvent peser sur nos agents en charge de nos politiques publiques. Les élus du prochain mandat devront donc être en mesure d'identifier de manière précise les politiques et les services qui ont besoin d'être renforcés, en s'appuyant sur des analyses comptables précises et une gestion analytique au moins partielle sur les enjeux stratégiques.

En conclusion, j'évoquerai rapidement l'avenir. Le contexte est incertain mais il est fort à parier que, pour de multiples raisons, conjoncturelles et structurelles, pour des raisons légales et économiques, les marges de manœuvre de la municipalité s'amenuiseront. Il faudra être inventif pour préserver l'échelon municipal du risque d'impuissance. La baisse des dotations, la contractualisation, l'évolution des compétences, l'enjeu démographique sont autant de questions décisives pour l'avenir de nos finances, mais les futurs élus ne devront pas perdre de vue que le budget est un outil et qu'il n'a de sens que s'il est au service d'un projet politique.

Il nous faudra également mener une réflexion sur l'évolution des ratios, construire une comptabilité verte en élaborant de nouveaux indicateurs, avec une conviction que je vous livre : la ville la mieux gérée de France est un titre plus qu'honorable, et j'ai salué dans mon propos en quoi, au-delà de la récompense, cet état de fait nous assurait la capacité à porter des projets politiques, mais le meilleur service public de France serait un titre plus précieux encore.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Monsieur Kabalo, pour le groupe Naturellement Villeurbanne.

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce ne sera pas une déclaration sur le compte administratif, m'exprimer sur la délibération du compte administratif est évidemment naturel pour l'adjoint aux finances, sauf ce soir et sauf pour moi.

Comme pour la présentation du DP 2020, vous avez estimé, Monsieur le Maire, que je n'étais plus digne de confiance pour ces deux délibérations. Je veux dire ce soir mon attachement à la démocratie de notre ville. Ce qui nous réunit tous ici et maintenant, c'est le suffrage universel, c'est le mandat confié en 2014 par les citoyennes et les citoyens de Villeurbanne. C'est la confiance placée en nous par les électeurs. Mon groupe et moi-même avons veillé à assumer cette charge jusqu'au bout.

En dépit des circonstances sanitaires et d'un calendrier électoral chaotique, nous avons dit que nous étions là, disponibles, prêts à prendre notre part dans la mise en œuvre du confinement et du déconfinement. Je veux dire ce soir un immense regret : au prétexte de la campagne électorale qui doit conduire à désigner

dimanche prochain un nouveau Conseil Municipal et un nouveau maire, nous avons été écartés de toutes les instances de notre Ville depuis plusieurs mois, des cellules de crise, comme de la préparation du présent compte administratif, plaçant les agents de notre ville dans un inconfort incompréhensible.

Je regrette que l'intérêt supérieur de notre Ville n'ait pas davantage prévalu sur les considérations électorales. Au moment où notre pays traverse une récession historique et où nos compatriotes attendent beaucoup de nous, alors est à élever le rôle des élus, de tous les élus, à la hauteur des circonstances et certainement pas de l'abaisser au niveau de la querelle et de chicaneries qui, je vous le dis, éloignent un peu plus chaque jour le pays de ses représentants.

Heureusement, notre Ville a une administration solide et efficace, elle a des agents qui, sur le terrain, ont montré partout leur esprit d'initiative et leur professionnalisme. Je veux donc les saluer et leur dire notre reconnaissance pour le travail accompli pour Villeurbanne et pour ses habitants.

Bien évidemment, notre groupe votera le compte administratif, fruit de l'exercice budgétaire 2019 que nous avons mené ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Yann Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Au nom du groupe Socialistes et Apparentés, je remercie les services pour la préparation des documents, et Monsieur le Maire pour la présentation dont la précision permet de se faire une idée très fine des dépenses et recettes de notre collectivité. Document commun, lecture différente. Paradoxe, je dirai normalité puisque, quelque part, au-delà des chiffres, c'est la lecture qui fait la politique. Jonathan Bocquet l'a rappelé, il est bien évident que dans cette salle, fusse-t-elle un gymnase, la compétition a tous ses droits et les oppositions n'ont pas disparu.

Ce constat, nous le faisons au niveau du groupe socialiste tous les ans. Chaque année, nous rappelons que le compte administratif est l'illustration de la concrétisation d'objectifs politiques de notre majorité. Son analyse démontre un volontarisme politique dans des domaines, et je conçois que Mme Morel ne s'y retrouve pas, qui sont ceux de la cohésion sociale, du mieux vivre ensemble, de la solidarité, de l'amélioration des conditions de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Puisque nous sommes dans un gymnase, permettez-moi de parler podium : les trois premières places du budget du compte administratif nous font dire que nous sommes dans une vision de solidarité manifeste au niveau de la politique conduite.

C'est bien à l'aune d'un volontarisme politique qu'il faut lire les chiffres présentés. Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à presque 59 M€ au titre des dépenses réelles et 15 M€ au titre des dépenses d'ordre. Les subventions d'équipement versées représentent un peu plus de 10 M€ pour le soutien des grands projets tels que ceux déjà évoqués de la ZAC Gratte-Ciel et de la ZAC de La Soie.

De la même manière, les dépenses réelles d'équipement correspondent à des projets structurants. Parmi les exemples à retenir, nous pouvons mentionner les études pour la construction du groupe scolaire Simone-Veil, celles pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Renan Sud ; dans le domaine des équipements sportifs, nous pouvons mentionner les études pour la construction du gymnase Cusset-Bonnevay, la programmation du futur complexe sportif ZAC La Soie, et nous aurions pu mentionner des exemples dans le domaine de la petite enfance, de la culture, des centres sociaux, de l'administration générale, de l'accessibilité, des paysages et nature, de l'éclairage public, autrement dit toute une série de domaines et de thématiques qui concernent au premier chef la vie quotidienne des Villeurbannais et des Villeurbannaises.

Le compte administratif recense les dépenses réalisées et à réaliser. On pourrait avoir l'impression, à le lire, d'un inventaire à la Prévert où les dépenses variées se succèdent de chapitre en chapitre. Au-delà de la technicité du document, au-delà des chiffres liés à des réalisations, il s'agit pour nous de retenir l'affirmation d'un volontarisme politique, la conviction que les dépenses sont des investissements sociaux au bénéfice des habitants.

Pour notre groupe, il convient d'analyser ce compte administratif dans sa globalité et de l'inscrire dans une séquence cohérente entamée depuis le début du mandat en 2014, de budget en budget, malgré un contexte où les décisions du gouvernement Philippe ont fragilisé la capacité d'intervention des collectivités territoriales, je le dis aimablement et amicalement à Prosper Kabalo et ses amis, on ne peut pas avoir un pied dedans et un pied dehors, prendre des responsabilités en disant que la politique nationale est formidable et se dédouaner de ces effets de politique nationale quand on est au niveau local.

Face à ce contexte, notre majorité a poursuivi et poursuit son action dans le respect de ses engagements. Animés par une vision politique et guidés par le sens des responsabilités, nous avons poursuivi des investissements pour apporter à nos concitoyens des services et un cadre de vie de qualité.

Pour notre groupe (je sais que c'est partagé par d'autres groupes), investir, c'est maintenir une politique de cohésion sociale au profit de celles et ceux qui ont moins de moyens.

Le compte administratif 2019 témoigne donc de la volonté de notre majorité de poursuivre la programmation de nouveaux équipements municipaux de qualité destinés à tous les âges pour l'amélioration de l'accès aux soins, à la culture et à la sécurité. Madame Morel, il faut lire les rapports dans leur totalité !

Notre ambition d'améliorer le bien-être des habitants, de maintenir les conditions d'un vivre ensemble harmonieux, de promouvoir des politiques visant à une cohésion sociale et intergénérationnelle se manifeste clairement dans ce compte administratif. Notre action a toujours tenu compte des réalités économiques et budgétaires, tout en maintenant le cap politique de faire de Villeurbanne une ville populaire et solidaire.

À l'issue de ce mandat, et je ne reprends pas ce qu'a dit Jonathan Bocquet que je partage, les indicateurs sont positifs. Face à ce bilan positif, nous voterons bien évidemment le compte administratif et le rapport sur l'affectation du résultat 2019 avec la conviction qu'il sert les intérêts des Villeurbannais et qu'il permettra à la prochaine équipe municipale de faire face aux attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais dire quelques mots à la fois en réponse et aussi pour conclure sur ce compte administratif 2019 qui, vous l'avez bien compris, sera pour moi le dernier, comme il le sera pour quelques-uns aussi d'entre vous, même si on ne sait pas qui encore.

Madame Morel, il est toujours un peu difficile de vous répondre. Vous avez dit vous-même que vous n'alliez pas parler des chiffres, vous vous obstinez à parler d'une cagnotte, il n'y a pas de cagnotte dans une ville, on vous l'a dit souvent. Augmenter l'autofinancement, ce n'est pas augmenter la cagnotte, c'est pour diminuer les emprunts, c'est de l'investissement derrière. Comparer en quelque sorte cette bonne situation financière de la Ville à une espèce de tirelire qu'on pourrait casser pour je ne sais trop quoi, cela n'a aucun sens sur le plan des finances locales.

Vous avez dit que, pour les effectifs de la police municipale, nous étions contraints de les augmenter. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure, je n'accepte pas d'une certaine manière, en tout cas il est faux de dire que les choses que nous avons été amenés à faire l'ont été dans la contrainte. Nous l'avons fait en analysant un certain nombre de situations. J'y reviendrai tout à l'heure plus en détail.

Vous avez dit que nous avons fait la manche avec l'État, la DSU, la Métropole, si la Métropole a augmenté la dotation de solidarité communautaire, en 2020, ce sera une meilleure surprise puisqu'elle l'a doublé quasiment. Cela apparaîtra dans le compte administratif 2020. Elle ne l'a pas fait parce que nous lui avons demandé. Quand on fait la manche, on demande, quand on donne, on reçoit et ce n'est pas la même chose.

Je me suis réjoui, comme beaucoup de communes, d'avoir vu la DSC doubler cette année, cela n'a pas été seulement le cas à Villeurbanne, cela a été aussi le cas dans d'autres communes beaucoup plus huppées, que ce soit Saint-Cyr ou Saint-Didier-au-Mont-d'Or, cela n'avait pas grand-chose à voir avec ce que vous appelez des poches de pauvreté ou des personnes modestes.

On est toujours ravi d'avoir davantage, je ne suis pas totalement dupe et il faudrait être naïf pour ne pas voir que si la dotation de solidarité communautaire a été doublée à la veille des échéances électorales par le président de la Métropole, il y avait sans doute là une façon de montrer qu'il était généreux avec les communes. Personne n'est dupe de cela. Pour autant, quand vous recevez davantage d'argent, vous remerciez. Dire que nous avons fait la manche, cela n'a pas beaucoup de réalité.

Vous nous avez dit que vous aviez rêvé d'une ville avec moins de gens modestes et, au contraire, des gens plus riches. Au moins, nous avons une certitude, c'est que vous avez rêvé d'une ville mais que cette ville n'a pas rêvé de vous puisque vous avez atteint un niveau de réponse qui a été historiquement bas pour le Rassemblement National. Je connais les abstentions, cela ne change pas le pourcentage relatif. Vous pouvez dire cela, on peut discuter de votre propos, mais on peut considérer que vous n'avez pas fait rêver les Villeurbannaises et Villeurbannais. C'est un constat sur lequel il est difficile de dire autre chose.

Pour ceux qui votent le compte administratif, presque tous les autres, encore que, Madame Morel, je ne sais pas ce que vous allez faire, même M. Martin va le voter ou s'abstenir, je voulais répondre à M. Kabalo qui n'a pas parlé du compte administratif, on peut l'entendre, il aurait été sans doute amené à dire un certain nombre de choses comme je les ai présentées, ce n'est pas choquant sur ce plan.

Nous sommes quand même dans une période électorale, les premières interventions de Prosper Kabalo ou les premiers tracts disaient qu'il était fier des notes que nous avons obtenues. Tant que nous le partageons, je le trouve normal. Plus la campagne a avancé, moins le sentiment de partage était évident. J'ai le dernier tract de campagne avant le premier tour, on y lit : Prosper Kabalo, adjoint aux finances : « J'ai fait de Villeurbanne la Ville la mieux gérée de France. »

Je ne suis pas fier d'entendre cela. Si je voulais céder à la polémique, je ne l'ai pas fait jusqu'à maintenant, je dirais que cette responsabilité est celle du maire, ensuite celle de l'ensemble des élus dans lequel l'adjoint aux finances a sa part, mais pas plus et pas moins que les autres, et je trouve que l'abus du « je » et dire « c'est ma fierté », cela ne va pas, il y a quelque chose qui n'est pas juste. C'est une appropriation qui est un peu mensongère par rapport à tous ceux qui ont conduit cette gestion pendant six ans, et même avant, de ce qu'ont été les discussions budgétaires, des propositions qui souvent émanaient des services dont c'est le rôle, ensuite les élus ont à choisir et à faire un certain nombre de choses.

On ne peut pas s'approprier la bonne gestion d'une ville et, progressivement, au fil des tracts, en faire sa propriété personnelle. Je ne suis pas fier de voir cela ainsi.

Je voudrais dire aussi à Prosper Kabalo, mais son groupe n'a pas demandé à intervenir tout à l'heure sur la délibération qui est la demande de financement auprès du FPD pour des médiateurs, qui va sans doute faire l'unanimité ou presque, mais je devine qu'un certain nombre d'interventions seront liées à la sécurité et élargiront singulièrement le champ des cinq médiateurs, peut-être même n'en parleront-ils pas, que j'ai regardé attentivement, même deux fois, le débat avec M. Cédric Van Styvendael sur France 3 voici quelques jours. Je trouve quand même que, sur la sécurité et sur les événements du Tonkin qui ont donné lieu à ce débat, il y a des propos, je le dis Prosper avec un peu de gravité, qui ne correspondent pas à la réalité. « Un point d'opposition avec Jean-Paul Bret, c'est que vous avez ferrailé pour armer la police municipale. » Je voudrais bien, avec Didier Vullierme, dire qu'il a mené les discussions, sous ma responsabilité, sur le problème de l'armement de la police municipale. Il y a eu beaucoup de réunions, nous avons

reçu des gens de Saint-Étienne et d'ailleurs, nous avons cherché à nous faire une opinion établie rationnellement.

Ensuite, j'ai été conduit à proposer. Certains ne le souhaitaient pas, il a fallu non pas ferrailler avec eux mais, en tant que maire, que j'explique pourquoi c'était désormais mon point de vue, ce n'était pas le cas avant, ce n'était pas le cas à Lyon non plus. Nous n'étions pas dans une position rétrograde ou accrochés sur le fait. Un des éléments importants sur l'armement a été ce que disaient un certain nombre de policiers municipaux puisque c'était après les événements où une policière municipale avait été tuée par un terroriste et où elle n'était pas armée, on sentait bien au sein de la police municipale que le fait d'être armé apportait un sentiment de sécurité, à tort ou à raison parce que ce n'est pas parce qu'on a un pistolet qu'on en est moins une cible. C'était de ma responsabilité de le faire à ce moment-là, comme l'ont fait quelques autres communes qui n'étaient pas au départ très enclines à le faire.

Venir le présenter en disant que Jean-Paul Bret n'en voulait pas et qu'on a ferraillé avec Didier Vullierme pour armer la police, ce n'est pas vrai, c'est un vrai mensonge. Cela arrive à ce moment-là parce qu'il y a les événements du Tonkin, on dit oui à la sécurité, on veut en faire un argument électoral. Même si M. Martin ou M. Lacoste ne sont plus au deuxième tour, il y a une niche dont on peut penser qu'elle apporte quelque chose, c'est la niche sécuritaire. Je ne suis pas sûr que cela corresponde à ce qui a été dit. Je n'ai jamais vu Prosper Kabalo ferrailler dans aucune assemblée pour armer la police municipale. Il était d'accord comme la majorité d'entre nous mais le présenter ainsi, votre rôle dans cette décision était assez minuscule, c'est honnête de dire cela.

De la même manière pour la vidéosurveillance, cela a été mené dans deux études particulièrement documentées. Au départ, il y avait beaucoup de réserves, nous le savons, elles étaient partagées par d'autres, et nous avons avancé autrement.

Demander d'un seul coup, après les événements du Tonkin, que l'on double la police municipale et qu'on généralise la vidéosurveillance dans un endroit où c'était le plus vidéosurveillé de Villeurbanne (on a bien vu que ce n'était pas une solution dans l'immédiat), j'étais désolé de cet usage qui était à contre-emploi par rapport à ce que vous êtes globalement et ce que vous avez été, je parle aussi pour Didier Vullierme mais ce n'était pas lui qui était en situation de responsabilité pour écrire cela.

Je voudrais conclure. Je dois me retirer quelques instants pour le compte administratif. Monsieur Kabalo présidera la séance puisque normalement c'est le doyen, mais comme cela a toujours été le premier adjoint, on ne va pas changer, sauf s'il ne le veut pas.

Cette présentation du compte administratif met la situation financière de la Ville en lumière et ceux qui nous succéderont m'en sauront gré. Même si le Covid rendra les choses plus difficiles, pour autant, l'héritage que nous leur laissons est celui d'une situation extrêmement satisfaisante si on la compare à celle d'autres villes.

Le cadre avec l'État était une contrainte, il a été respecté, ce n'était pas évident, alors que c'était une année où nous avons les Invites et, en 2019, à périmètre constant, nous sommes un peu au-dessus. Nous avons eu une croissance des recettes forte du fait des droits de mutation et de la revalorisation nominale en loi de finances. Nous avons reconstitué notre épargne brute, nous l'avons augmentée de près de 9 %, ce qui n'est pas rien. Nous avons une dette toujours très en dessous de la moyenne des villes de la même strate, un ratio de désendettement de 1,23 année, contre 7,3 pour la moyenne de la strate. Nous sommes encore dans une situation très confortable.

Cerise sur le gâteau, nous avons un investissement record cette année avec 45 M€ pour une moyenne de 37 M€ sur l'ensemble du mandat. C'est ce que j'appelle laisser une bonne situation. Cela me ravit d'ailleurs, quels que soient ceux qui nous succéderont.

Que dire encore de cette situation ? D'abord remercier l'ensemble des élus de la majorité qui ont participé et contribué au respect du cadre que nous nous étions fixé. C'est le résultat d'un travail et d'une volonté collective, d'une volonté parce qu'il y avait à faire un certain nombre de choix, définir des priorités. Nous avons mis en place notre programme d'action municipale avec des investissements lourds, très lourds même, concernant le secteur éducatif, par exemple.

Nous avons engagé beaucoup de projets urbains avec la Métropole. Là aussi, qu'on me permette une petite incise, cela apparaît aussi dans les propos de la liste que conduit Prosper Kabalo, on a l'impression que Villeurbanne s'est séparée de la Métropole et que, au contraire, il faut s'en rapprocher pour obtenir davantage. Ce ne sont pas les propos que nous avons en début de mandat quand Prosper Kabalo me disait qu'avoir fait le groupe « La Métropole autrement », c'était sûrement le plus joli coup que j'avais fait.

Faire « La Métropole autrement », c'était vouloir peser par rapport à l'exécutif dans un rapport qui n'était pas un rapport de vassalisation. Je suis persuadé aujourd'hui que, dans la Métropole, on compte davantage, on obtient davantage quand on est dans une situation où on pèse, où on n'est pas simplement à la traîne d'un président, même si celui-là nous convient. Je crois que Villeurbanne, la deuxième ville de l'agglomération, n'a pas à être vassale de la Métropole, parce que nous avons amené avec la Métropole un grand nombre d'opérations urbaines, dont certaines sont en cours. Contrairement au mandat précédent, la Métropole nous a apporté un certain nombre de choses. C'est un vrai débat. Vouloir exister en tant que ville avec la capacité, l'identité et l'histoire de cette ville, c'est compter davantage dans la Métropole, obtenir davantage, plutôt que de se situer dans une ligne plutôt suiviste.

Je voudrais dire aussi que cette bonne situation financière, c'est parce que nous avons eu une bonne façon de conduire les politiques publiques, jamais à l'économie ou pour l'économie mais toujours au croisement entre les besoins de notre territoire et sa population dans sa diversité, en tenant compte des plus fragiles. Je crois que nous le revendiquons, avec la nécessité d'agir dans la durée et de conserver les moyens de le faire aussi plus tard, et de ne pas nous substituer aux

autres acteurs publics ou privés mais, au contraire, les inciter à venir sur notre territoire pour y investir et participer à son développement.

Excusez-moi d'avoir un propos un peu large, qui n'est pas testamentaire mais celui de quelqu'un qui a été maire pendant 19 ans et qui, à partir de là, a une expérience dont je pense qu'elle peut être transmise. Cet équilibre est essentiel pour tenir une politique publique soutenable. Cela veut dire qu'il faut savoir faire des priorités, qu'il faut planifier notre intervention et qu'il faut convaincre.

Là encore, quand je constate quelquefois, et ce sera peut-être encore le cas tout à l'heure, que l'on cherche à répondre à la question de l'insécurité en la réduisant au rythme des effectifs de la police municipale, je pense qu'on rend mal compte de la complexité du phénomène et des moyens pour l'éradiquer. On dédouane aussi l'État face à ses responsabilités, dont c'est une des missions essentielles, et on évite de poser les questions en matière de prévention qui sont elles aussi essentielles.

Par rapport à ces situations complexes, quand je vois la course à l'échalote dans la campagne, entre ceux qui voulaient doubler, tripler, quadrupler la police municipale, ce sont de mauvaises réponses et ce n'est pas ainsi qu'on rend l'action publique plus efficace. Le fait de dépenser de l'argent public n'a jamais été à lui seul la garantie d'une action publique efficace et répondant à de vrais enjeux.

Enfin, la présentation du compte administratif nous donne l'occasion de poser un enjeu technique et interinstitutionnel, et éminemment politique. Pour ceux qui n'étaient pas dans la majorité mais qui ont pu être des critiques, qui seront peut-être demain dans d'autres responsabilités avec d'autres, je veux dire qu'il ne faut pas toujours être dans le « Il en faut plus ». C'est toujours justifié d'une certaine manière, sauf que quand on est confronté à une réalité, on a besoin de faire des choses et de les tenir.

Comment, à l'échelle de notre agglomération, faisons-nous pour avoir une vision consolidée entre les communes et la Métropole de la dépense publique et de la manière dont elle se répartit sur l'ensemble du territoire métropolitain ? C'est au regard des enjeux à venir une vraie priorité. C'est analyser la dépense publique globalement, savoir comment elle intervient sur les territoires qui le nécessitent le plus, au regard de leur densité et des difficultés qu'ils rencontrent. C'est ce qui doit guider l'action politique d'une équipe municipale. On le voit quand même, on met souvent plus d'empressement à conduire des édifices institutionnels nouveaux, et la Métropole en a été un exemple, que de donner des outils d'analyse qui puissent conduire à un réajustement et un rééquilibrage de la dépense publique.

Quand je vois l'énergie qui a été mise en place par les services récemment (je fais mes cartons et je regarde tous les débats que nous avons eus sur la construction du pacte métropolitain), quand je vois ce qu'il en est ressorti, je suis bien obligé de constater qu'on met plus de temps à construire un nouvel édifice interinstitutionnel qu'à essayer de faire les choses autrement et à voir comment, dans une métropole comme la nôtre, une communauté urbaine, on peut coopérer et mieux faire fonctionner les politiques ensemble. Je ne suis pas sûr que la

construction métropolitaine soit le bon exemple d'un meilleur fonctionnement de tout cela.

Je dis que c'est dommage. Je ne suis pas sûr qu'on fasse marche arrière facilement mais les choses ne sont pas inexorables, non pas pour déconstruire la Métropole mais pour la construire autrement. Dans la période devant nous, la ressource publique se fera rare, cela a déjà commencé. La manière dont on priorise dans certains territoires l'intervention publique et la manière dont on lutte contre les inégalités territoriales, c'est la grande priorité et elle doit résider dans une façon de fonctionner plutôt que dans une construction institutionnelle nouvelle qui révèle bien souvent ses lourdeurs et, sinon son efficacité, sa non meilleure efficacité.

Voilà, mes chers collègues, ce n'est ni une épitaphe ni un testament, il faut rester modeste, mais je souhaite que ceux qui seront amenés à gérer le prochain exécutif essaient de s'en inspirer. J'ai souvent été décrit à l'extérieur comme défendant exclusivement les intérêts de ma ville, ce n'est pas le cas, je le fais dans une vision ouverte du territoire, non pas dans un village gaulois comme cela a pu être dit un peu rapidement, parce que ce sont les conditions du développement d'un territoire dans un territoire, et c'est ce que recherche l'action publique, pas autre chose.

Voilà mes chers collègues, je m'en vais provisoirement.

(M. Bret quitte la séance.)

M. Prosper KABALO.- Nous passons au vote du compte administratif.

- Adopté à la majorité (39 pour - 4 contre – 4 abstentions) –

Le compte administratif est voté, Monsieur le Maire.

(M. Bret revient en séance.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Quelles que soient nos différences d'appréciation, merci à ceux qui ont voté le compte administratif, c'est l'essentiel.

Nous continuons nos délibérations, un certain nombre sans demande d'intervention.

16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 8 abstentions) –

17 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous l'avons déjà largement déflorée à travers les délibérations que nous avons déjà votées et à travers la présentation de la communication. Je rappelle qu'elle est pour l'essentiel liée aux dépenses de la crise sanitaire et du Covid-19.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

19 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 11 LOGEMENTS SITUÉS 15 RUE DEDIEU À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

20 - GARANTIE D'EMPRUNT BATIGERE - ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 65 RUE ANTONIN-PERRIN À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

21 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 11-11B RUE PROFESSEUR PIERRE-VICTOR-GALTIER À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

22 - GARANTIE D'EMPRUNT POSTE HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 98 RUE CYPRIAN À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

23 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 39-43 RUE CHATEAU-GAILLARD À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

24 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 9 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 162 RUE LÉON-BLUM À VILLEURBANNE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre) –

25 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 39-43 RUE CHATEAU-GAILLARD À VILLEURBANNE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre) –

26 – GARANTIE D'EMPRUNT BATIGERE - ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 12-14 RUE ROGER-SALENGRO À VILLEURBANNE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre) –

27 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 37-39 RUE ANATOLE-FRANCE À VILLEURBANNE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre) –

28 – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – ABATTEMENT DE 30 % EN FAVEUR DES LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN BAIL RÉEL SOLIDAIRE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Mme Khelifi, pour le groupe EELV, a demandé la parole pour une intervention de cinq minutes.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'Office foncier solidaire de la métropole de Lyon a été créé fin 2019, la Ville y a adhéré en février dernier. Il y avait déjà eu la création du premier office solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes dès 2018 qui s'appelle ORSOL, dont un des membres est un acteur bien connu à Villeurbanne, la SA coopérative HLM Rhône Saône Habitat. C'est avec ce bailleur qu'en début d'année la signature du premier bail réel solidaire a eu lieu à Villeurbanne pour un ménage qui habitera dans une opération de Rhône Saône Habitat vers la place Wilson.

Rappelons que ce dispositif, grâce à l'Office foncier solidaire et le bail réel solidaire, permet aux ménages à revenus modestes qui veulent devenir propriétaires d'acheter leur appartement hors prix du foncier puisque, pour payer le foncier, ils deviennent titulaires d'un bail réel solidaire avec une location mensuelle sur une

longue durée déterminée. En dissociant ainsi le prix du foncier du prix de l'acquisition, ce système permet de développer l'accession abordable pour des ménages qui, aujourd'hui, ne peuvent pas devenir propriétaires au prix du marché. Rappelons que Villeurbanne et Lyon ont été parmi les villes où les prix de l'immobilier ont le plus augmenté au cours des deux dernières années.

Avec la présente délibération, vous nous proposez une décision solidaire de la Ville pour les titulaires de baux solidaires, avec un abattement de 30 % à payer sur la taxe foncière des ménages concernés, cela réduira leurs dépenses fiscales pour ces ménages accédants qui sont sous plafond de ressources, c'est un geste appréciable pour leur porte-monnaie. Nous pourrions demander néanmoins sa compensation au gouvernement au titre des différentes compensations d'abattement déjà existantes, et nous le suggérerons aussi aux autres communes de notre métropole qui accueilleront sur leur territoire des opérations avec l'Office foncier solidaire. On pense notamment à Lyon car, bientôt, la vision portée par le futur maire de Lyon devrait le permettre.

Nous voterons favorablement pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de commentaires à faire. Si nous le faisons aujourd'hui, c'est parce que nous sommes la ville où s'est mis en place le premier Office foncier solidaire ORSOL, celui pour la métropole est créé mais n'a pas encore d'opérationnalité. Pour pouvoir en faire bénéficier les acquéreurs, il fallait le faire dans des délais les plus rapides, sinon cela aurait pu être trop tard.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

29 -PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - 15 RUE LOUIS-FORT - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

30 -PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - VILOGIA - 102 À 104 RUE ALEXIS-PERRONCEL - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

31 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EMH - 389-391 COURS ÉMILE-ZOLA/15 RUE BAUDIN ET 72A ET 72B RUE ANATOLE-FRANCE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

32 - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE VILLEURBANNE SITUÉE 21-23 RUE FLACHET - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

33 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE LOCAUX DE COPROPRIÉTÉ SITUÉS AU 88 RUE HIPPOLYTE-KAHN - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est le périmètre dans lequel nous préemptons pour une réserve.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

34 - ACQUISITION SUITE À MISE EN DEMEURE DE DEUX LOTS DE COPROPRIÉTÉ SITUÉS 88 RUE HIPPOLYTE-KAHN - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

35 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE 4 LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ DANS UN IMMEUBLE SITUÉ 141 COURS ÉMILE-ZOLA - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

36 - AMÉNAGEMENT DES RUES DU 8-MAI-1945 ET DE LA FEYSSINE, DE LA PLACE DES BUERS ET DE LA RUE DE LA BOUBE PROLONGÉE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (CTMO) AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

37 - AVENANT À LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE ET EST MÉTROPOLE HABITAT POUR LES TRAVAUX DE LA CUISINE JEAN-JAURÈS - Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une résidence de personnes âgées, EMH fait les travaux et est propriétaire des murs.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - ACCORD-CADRE ET GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA DÉTECTION ET AU TRAITEMENT DES PUNAISES DE LIT AU SEIN DES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU CCAS - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - GROUPEMENT DE COMMANDES DU RÉSEAU RÉGIONAL HAUT DÉBIT AMPLIVIA - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2020 - Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

42 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous sollicitons le FIPD pour différentes choses relevant de la sécurité et de la prévention. Il s'agit du dispositif pour cinq secteurs de la ville à raison d'équipes de médiation composées d'un binôme alors que nous avons deux quartiers de la ville les étés précédents. Cela fait partie de cette réalité augmentée liée à la situation de l'été prochain. Il a été décidé aussi d'être davantage présent sur différents territoires, dans le centre-ville, au Tonkin, aux Buers, à Saint-Jean et aux Brosses. Cette opération peut bénéficier d'un financement au titre du FIPD.

J'ai une demande d'intervention de Mme Haziza.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par cette délibération, vous nous demandez de bien vouloir vous autoriser à demander une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Depuis 2008 que je suis élue dans l'opposition, quand je suis intervenue sur le sujet de la sécurité, je réclamaux deux choses : la première, l'augmentation drastique du budget dédié à la sécurité, et je vous rappelle qu'il a été de moins de 1 % pendant plus de onze ans ; la deuxième, l'instauration de la vidéoprotection, non pas que cela me fasse plaisir mais parce qu'il s'agit bien d'une nécessité pour notre population et parce qu'il ne faut pas vivre dans une bulle mais bien voir la réalité qui devient invivable pour les Villeurbannais.

Je l'ai fait à maintes et maintes reprises et vous m'avez inlassablement renvoyée dans les cordes, en m'accusant bien souvent du fonds du commerce, comme vous l'avez fait tout à l'heure. Non, Monsieur le Maire, ce n'est pas un fonds de commerce, c'est une réalité. Nous, en tout cas moi, j'ai ferrailé dans ce sens avec vous. Oui, Monsieur le Maire !

Par cette délibération, vous nous demandez la création de médiateurs, ce sont les « Pascal, le grand frère » des quartiers, démarche intéressante que j'approuverai mais qui ne pourra jamais prospérer sans un plan d'urgence sécurité global avec des moyens financiers alloués.

Monsieur le Maire, pensez-vous que la seule présence de ces deux personnes, ce fameux binôme, permettra de faire reculer les trafiquants de drogue ? Pensez-vous qu'ils empêcheront les luttes de territoire, les rodéos, les feux de parking, les vols, les caillassages, les pétards ?

La sécurité et la tranquillité sont les premières des libertés et ne peuvent pas être un budget au rabais. Monsieur le Maire, je vous l'ai dit pendant douze ans inlassablement, effectivement, je pense qu'il était temps de voir la réalité en face et d'agir, c'est-à-dire de se doter d'un budget financier digne de notre commune, permettant la mise en place de vidéoprotection étendue sur notre territoire et de déployer des efforts humains et techniques bien plus conséquents et constants que des mesures prises en fin de mandat pour une période estivale.

Monsieur le Maire, permettez-moi d'adresser mes derniers mots d'élue aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais grâce auxquels j'ai eu l'honneur et la responsabilité de siéger dans cette assemblée pendant plus de douze ans. J'ai essayé de porter leur voix et de remplir ma mission avec le plus de sérieux et de conscience possible, sans animosité avec la majorité, sans aveuglement idéologique, toujours dans l'optique d'une opposition constructive et dans ce que je pense avoir été la défense du bien commun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire,

Pour le dernier Conseil Municipal du mandat, vous présentez un rapport où vous appréhender l'insécurité à Villeurbanne à travers toujours le même déni de la réalité quotidienne vécue par nos concitoyens dans tous les quartiers de notre ville.

Depuis des années, nos concitoyens subissent cette délinquance qui s'est installée dans notre ville : trafic de drogue, regroupements bruyants, alcoolisés, menaçants dans les parcs et squares, occupation des entrées d'immeubles, des jardins de résidence et de copropriété, rodéos de scooters, quads, mini-motos, voitures brûlées, feux de poubelles, tirs de pétards et de mortiers, bornes d'incendie vandalisées.

Chacun se souvient de l'intervention des représentants des habitants du quartier du Tonkin lors d'un de nos Conseils Municipaux : un véritable appel au secours.

À Villeurbanne, l'économie du trafic de drogue n'est plus souterraine mais visible et publique, jusqu'aux marches de l'Hôtel de Ville ! Quelle a été votre réponse face au trafic de drogue ? Un débat ubuesque sur la légalisation de la drogue. Ce constat sur l'insécurité à Villeurbanne s'est aggravé lors de la période de confinement et les règlements de comptes entre trafiquants comme au Tonkin dernièrement confirment hélas cette situation.

Chaque été, le phénomène s'amplifie jusqu'aux Gratte-Ciel lors de la semaine du 14 juillet. Chacun se souvient de ces nuits de violence urbaine vous obligeant à réagir en rédigeant en urgence un courrier aux riverains de la place Lazare-Goujon et aux Gratte-Ciel, et à prendre une série d'arrêtés municipaux totalement inefficaces sur la vente des pétards et de l'alcool.

Face à la colère montante des habitants, vous avez été obligé de réagir. Il est loin le temps où vous rejetiez, avec un certain mépris, nos demandes répétées d'armement de la police municipale et de mise en place d'un réseau de vidéoprotection que vous qualifiez alors d'inefficace pour enfin découvrir, en 2018, que cet outil soi-disant inefficace était devenu par miracle efficace.

Votre proposition dernièrement dans la presse de mettre à disposition de la justice des images des rares caméras du Tonkin confirme ce que j'avais qualifié lors d'un Conseil Municipal de chemin de Damas. Qu'avons-nous entendu ici même, lors de la présentation par notre président de groupe Jean-Wilfried Martin de notre vœu sur l'armement de la police municipale et nos demandes de mise en place d'un réseau de vidéoprotection ! Et surtout, lors de la présentation de nos amendements sur l'augmentation des effectifs de police municipale et l'achat de caméras pour le budget de l'année 2019 !

Que de temps perdu pour la sécurité des Villeurbannais !

Avec la campagne municipale, notre proposition était reprise par de nombreux candidats qui ont complètement oublié les positions qu'ils défendaient pendant des années alors que certains étaient adjoints auprès de vous et chargés de ces dossiers. Des écologistes à M. Kabalo, tout le monde a découvert l'urgence d'une politique de sécurité à Villeurbanne. Le premier prix peut être attribué à M. Kabalo qui, pour rejeter votre bilan, s'est mis à critiquer l'insécurité à Villeurbanne et a proposé l'augmentation massive des effectifs de policiers municipaux, oubliant ses critères

quand il était pleinement adjoint aux finances lors des débats budgétaires et que son directeur de campagne est votre adjoint à la sécurité. À garder dans les annales !

Monsieur le Maire, nous sommes en désaccord avec votre non-politique de sécurité mais, au moins, on peut reconnaître que vous êtes resté fidèle à vos convictions, bonnes ou mauvaises, et que vous ne jouez pas aux girouettes comme vos anciens camarades devenus opposants. Notre inquiétude pour l'avenir reste forte, l'alliance entre votre dauphin proclamé et les écologistes n'augure rien de bon dans la prise en compte de la réalité de la situation d'insécurité à Villeurbanne et la mise en place d'outils efficaces et pragmatiques dans la lutte contre la délinquance qui mine la vie quotidienne de nos concitoyens.

Pour beaucoup d'entre nous, ce Conseil Municipal est le dernier. Au-delà de nos appartenances à différents courants de pensée, notre Conseil a toujours été le lieu de débats républicains et de respect mutuel.

Je voudrais, Monsieur le Maire, vous remercier pour la présidence de notre assemblée municipale. Chaque groupe, chaque élu a pu défendre ses positions, ses convictions et ses propositions pour notre ville. L'opposition et nos oppositions étaient affirmées, ce rapport le confirme. À la différence des tenants du nouveau monde, nous savons où nous sommes, vous êtes plutôt à gauche, nous franchement à droite, mais, Monsieur le Maire, nous roulions sur la même route, celle de la République.

Je vous remercie pour votre dernière attention.

M. LE MAIRE.- Il ne faut jamais dire la dernière mais j'ai bien compris ce que vous vouliez dire. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Une courte intervention pour vous dire que nous approuvons tout à fait le déploiement de médiateurs pour la période estivale au centre-ville mais aussi dans les quatre quartiers mentionnés (Tonkin, Buers, Saint-Jean, Les Brosses). Comme nous l'avons souvent dit, mais surtout ces derniers mois, la sécurité et la tranquillité sont une priorité, une attente légitime de nos concitoyens. Pour cela, prévention, médiation, dialogue avec les habitants mais aussi répression et sanction sont les piliers d'une politique volontariste. Donc, nous ne pouvons qu'approuver le renforcement des actions de médiation qui sont proposées ici mais qui, évidemment, ne suffiront pas. Pour le reste, ce sera l'affaire des prochains mois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Vous allez proposer ce dispositif de médiation pendant la période estivale sur les dernières semaines de votre dernier mandat. C'est au début du mandat qu'il fallait le faire, à supposer que ce dispositif soit efficace, pas à la fin.

Peut-être que nous allons y gagner cette année, nous serons dispensés des réjouissances en tous genres, notamment pour le 14 juillet. Je pense notamment au

survol d'un hélicoptère de la police au-dessus de la ville façon Chicago, c'était extraordinaire !

Quant à la promotion du vivre ensemble dans le respect de l'autre, selon vos termes, puisque c'est aussi l'objet de cette subvention, vous ne pouvez vraiment pas vous empêcher de l'angélisme habituel. Apparemment, ce dispositif est accordé à concurrence de 65 % pour les actions de prévention, autant dire de l'argent foutu en l'air.

Nous voterons par principe mais quasiment à contrecœur, je vous le dis. Nous nous appuyons sur l'enquête réalisée par le Conseil national des villes auprès des coordonnateurs du partenariat local de sécurité qui pensent eux aux trois quarts (ils l'ont écrit) que la gouvernance locale censée être recentrée sur le maire n'a pas changé. Les délinquants connaissent bien la ville où ils prolifèrent, ils savent l'indulgence dont vous leur faites bénéficier. En dehors du mal-être des habitants que nous rencontrons, contrairement à ce que vous pouvez croire, nous ne savons rien sur l'évolution de cette délinquance. Vous passez sous silence les expertises qui vous sont communiquées, cela peut laisser supposer tout ce que l'on veut.

Et pour revenir au dispositif, en revanche, il s'étend au champ de la lutte contre l'islamisme et contre les différentes atteintes aux principes de la République. Si, par ce dispositif, vous pouviez éviter que Villeurbanne ne devienne Dijon, c'est le souhait de réussite que nous formulons.

Sur la prochaine préfiguration de l'équipe dirigeante, nous sommes un peu, comme viennent de le dire mes prédécesseurs, plutôt inquiets, car nous ne voyons pas comment cette situation pourra évoluer dans le bon sens. Quant à nous, nous resterons toujours fidèles à nos intimes convictions, nous savons que nous avons raison.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Ikhlef Chikh pour le groupe socialiste ?

M. Ikhlef CHIKH.- Je précise que le groupe radical s'y associe.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous nous félicitons de la volonté de renforcement de la médiation sur notre commune. Le rapport soumis à notre vote aujourd'hui mettra en place un dispositif de médiation sociale de proximité pendant la période estivale. Concrètement, des binômes de médiateurs et médiatrices interviendront sur le terrain dans cinq secteurs de notre ville : centre-ville, Tonkin, Buers, Saint-Jean et Bel-Air-Les Brosses.

De plus, cette action peut faire l'objet d'un financement au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Pour notre groupe, rien ne vaut les moyens humains pour la prévention et la médiation. La politique conduite est claire et sans ambiguïté : la prévention, la médiation et la répression quand cela est nécessaire. Les problèmes socio-économiques, de discrimination, constituent le terrain sur lequel la délinquance se

développe. Il convient donc d'abord de tout mettre en œuvre à travers une politique proactive de prévention pour éviter d'avoir à assurer la répression. Il convient d'aborder ces questions à travers tous les angles : lutte contre l'échec scolaire, combat contre les ségrégations territoriales, engagement pour l'emploi et pour l'éducation populaire.

Vous l'aurez compris, ce dispositif s'inscrit dans une dimension de préservation de la tranquillité publique qui demeure une compétence de la Ville. Ainsi, les équipes de médiation permettront d'assurer une présence active de proximité en allant à la rencontre des usagers des espaces publics.

Parallèlement à cela, sans vouloir vous abreuver de chiffres, et même si cela n'aura pas échappé à votre sagacité, je vous rappelle que Villeurbanne n'a toujours pas retrouvé les effectifs de police nationale préexistant à la mandature Sarkozy.

Ceci étant dit, nous avons lancé le déploiement de la vidéoprotection à Villeurbanne dès l'été 2018, je ne referai pas, même si vous le souhaitez, le débat sur les tenants et les aboutissants d'un tel dispositif. Il convient simplement, en revanche, de rappeler, et nous avons été constants sur ce débat, que la vidéoprotection est un outil parmi tant d'autres mais que la présence humaine doit rester la norme. Nous avons été constants sur ces intentions depuis le début des débats auxquels nous avons participé.

Ainsi, notre groupe socialiste et le groupe radical soutiendront ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci à ceux qui ont recentré leur intervention sur cette délibération, c'était le cas de Mme Vessiller et M. Chikh, je rappelle qu'il s'agit bien de l'appel à un dispositif de médiation correspondant à cinq fois deux médiateurs pendant l'été. Après, il n'a jamais été question de dire que ces médiateurs venaient remplacer la police municipale, la police d'État et les survols d'hélicoptère et tout ce que l'on veut. Lorsque nous avons parlé de sécurité, nous avons toujours ici essayé d'y associer la prévention, la répression, la sanction. C'est clair. Ce n'est pas une surprise.

Railler les choses en disant que ce sont des médiateurs... nous considérons que la médiation a un rôle à jouer. Certes, elle ne fait pas tout, Mme Vessiller l'a dit, mais nous l'avons dit aussi depuis longtemps. En même temps, elle est une des composantes dont il faut tenir compte.

Après, M. Lacoste, j'ai un peu de tendresse pour vous pour ce dernier Conseil, pas beaucoup sur le contenu de vos propos parce que vous avez quand même une fidélité à vos convictions que je trouve une obstination, mais je veux bien pour ce dernier Conseil confondre obstination et fidélité. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Quand on parle du Général de Gaulle, cela va mieux, nous sommes plus souvent d'accord, mais quand on parle comme vous l'avez fait de la sécurité, cela ne va pas.

J'avais un peu abordé ce problème dans mon propos final pour le compte administratif, je disais qu'on croyait répondre à la question de la sécurité en

augmentant le rythme d'évolution des effectifs de police municipale. On la doublerait, on la triplerait, je m'excuse de dire cela de manière crue mais ce qui s'est passé au Tonkin, ce qui se passe ailleurs aurait pu se passer de la même façon. C'est une réalité. C'est une situation qui est abominable à vivre, qui crée de l'angoisse, tout ce que l'on veut, contre laquelle nous pouvons tous nous indigner d'une certaine manière, la regretter, mais penser que simplement au niveau de la ville, en augmentant les effectifs de police municipale et en déployant la vidéoprotection, on l'empêchera, c'est là que se situe l'erreur, l'obstination et l'aveuglement.

Sur le secteur du Tonkin, je ne sais pas combien de flux, d'ailleurs des images ont été prises au moment de la fusillade, cela ne veut pas dire qu'on règle les problèmes avec des policiers municipaux et avec des caméras. C'est faux de le dire. C'est aussi une vraie conviction. Dans certaines villes, les polices municipales ont augmenté de manière considérable, la vidéoprotection est partout, et quand on regarde ce qui s'y passe en matière d'insécurité, honnêtement... Je ne citerai pas Rillieux-la-Pape où votre collègue a fait beaucoup de choses, il dit chaque fois que c'est intolérable mais, quand vous regardez ce qui se passe à Rillieux, vous avez souvent des fusillades, des rixes. Il n'y a pas un rapport direct entre les effectifs de police municipale, les caméras de vidéosurveillance et la sécurité. Cela veut dire qu'il y a une complexité des choses qui, quelquefois, peut être difficile à comprendre parce qu'on a une certaine impuissance publique à répondre à une telle situation, à condition de voir que l'impuissance publique n'est pas celle d'une municipalité.

Ikhlef Chikh a eu raison de rappeler la police de proximité qu'avait mise en place Chevènement, qui a été supprimée avec sarcasme par M. Sarkozy en disant que les policiers n'étaient pas là pour jouer au foot avec les délinquants, ce qui était une vision des choses qui n'était pas celle de la police de proximité. Les effectifs ont diminué partout où elle avait été mise en place, de façon particulièrement drastique à Villeurbanne. C'était une expérimentation coûteuse sur le plan des postes, c'est réel, mais c'était quand même quelque chose qui correspondait à un rôle républicain de la police, et on ne peut pas y renoncer comme cela.

Vous avez raison de dire qu'avec Hollande cela n'a pas augmenté beaucoup, mais ceux qui les ont d'abord diminués portent la première des responsabilités.

Vous avez parlé du débat lancé, que M. Vullierme a animé, j'en étais solidaire. On ne peut pas simplement dire qu'on va régler le problème du deal et du trafic de drogue avec de la répression et des policiers, ou alors il faut que notre société ait un policier par habitant. Personne ne pourrait se satisfaire d'une telle situation. Quand on a un trafic qui fait vivre un certain nombre de personnes, il y a sans doute d'autres solutions à trouver pour avancer sur ce secteur.

C'est difficilement entendable par certains mais, quand on questionne les Villeurbannais, les propos sont moins caricaturaux que ceux qu'on peut entendre ici dans cette assemblée.

Je vais faire encore un peu de polémique, je ne suis pas sûr que M. Kabalo dans sa campagne reprenne ce qui a été fait avec M. Didier Vullierme, avec moi et avec lui concernant le cannabis. Nous avons plutôt entendu ce qu'était la répression, nous assumons. Ce débat était sain, il a même servi de référence dans d'autres villes. La réalité est d'abord celle-ci. J'en suis plutôt fier, même si on sait bien qu'au niveau national cela débouchera difficilement sur des avancées parce qu'il y a des blocages nombreux, divers.

Madame Morel, un dernier mot. Je n'aime pas trop le mot de prolifération. Tout ce qui prolifère, ce sont les rats. Je ne suis pas sûr qu'il faille parler de prolifération pour les délinquants.

Mme Michèle MOREL.- Je n'ai pas parlé de prolifération. La prolifération de quoi ?

M. LE MAIRE.- La prolifération des délinquants !

Quant au survol d'hélicoptère, on ne sait pas bien si vous le regrettez ou si vous le souhaitez. On ne voit pas bien pourquoi vous en parlez.

Je ne reviens pas sur l'ensemble de vos propos, vous êtes quelquefois difficile à suivre dans la logique de votre discours.

Je vais mettre ce rapport aux voix pour l'appel à cinq binômes, c'est-à-dire dix médiateurs. Ne le votez pas à contrecœur, je préfère que vous ne le votiez pas, Madame Morel.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS 2020 –
M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

44 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À HABITAT ET HUMANISME POUR DES TRAVAUX RELATIFS AU VILLAGE D'INSERTION – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

45 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 : CALCUL

DU SOLDE POUR LE FORFAIT PAR ÉLÈVE EN ÉLÉMENTAIRE ET ADOPTION D'UN FORFAIT PAR ÉLÈVE EN MATERNELLE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- C'est une nouveauté. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une délibération d'importance dans son montant, d'importance symbolique aussi. Je vous avoue que j'avais initialement pensé qu'elle relèverait de la prochaine mandature mais il faut prendre ses responsabilités, d'autant plus qu'elle engage les financements de l'État. Si nous ne délibérons pas avant la fin juin, nous ne pourrons pas bénéficier de la compensation de l'État pour cette somme, et ce serait regrettable, vous en conviendrez tous.

D'où vient cette délibération ? Je vous le rappelle, il s'agit ici de financer les écoles maternelles privées du fait que la loi de 2019 pour l'école de la confiance a changé le mode de financement des écoles.

J'étais le premier à dénoncer cette loi, non pas dans l'objectif de mieux scolariser les enfants de plus de trois ans, même si, sur ce plan, nous n'avons pas vraiment encore pu comptabiliser la réalité en nombre d'enfants qui ont pu être touchés, mais sur les conséquences que cela avait sur la rupture d'équilibre de financement des écoles publiques et des écoles privées.

Depuis 1959 et la loi Debré, il était décidé que les écoles maternelles n'étaient pas obligatoirement financées. Quelle était l'urgence en 2020 de se mettre à financer les écoles maternelles : une paupérisation des écoles privées, une difficulté accrue pour ces écoles ? Non, je ne crois pas. C'est un cadeau pur et simple qui a été fait et, alors même que nous avons introduit cette question dans les débats, notamment de la mixité sociale, tout cela a été renvoyé à plus tard en disant qu'on prendrait des engagements, comme chaque fois le fait le secrétariat général de l'enseignement catholique quand il est question d'accueillir plus d'enfants en situation de pauvreté.

On voit bien qu'il n'y a aucune obligation dans la loi.

Nous mettons en œuvre une disposition légale et, de ce point de vue, il est normal que nous prenions nos responsabilités. Si nous ne le faisons pas, nous y serions de fait contraints par une décision de justice comme l'a été le nouveau calcul des forfaits pour l'élémentaire précédemment. C'est à l'issue d'un long contentieux que nous avons revalorisé de 750 € à 991 € le forfait de l'élémentaire. C'est donc à partir de ces mêmes bases de calcul issues d'un travail qui a été fait par l'expert judiciaire qui avait été mandaté par la cour administrative d'appel que nous avons refait le calcul pour les maternelles.

Néanmoins, nous y avons apporté une modification qui va plutôt dans le sens de la modération de cette somme puisque nous avons pris en compte le fait que le nouveau calcul devait s'appliquer avec une répartition nouvelle du temps scolaire et périscolaire du fait que les moyens qu'engage la Ville sont proportionnellement plus portés sur le périscolaire qu'avant.

Concrètement, cela veut dire qu'il y aura à renégocier, et probablement à la baisse, le forfait de l'élémentaire. Ce sera le travail de la prochaine mandature, des prochains élus, et cela viendra en modération de ce que la somme que nous allons voter ce soir apportera comme financement supplémentaire aux écoles privées.

Il est important de bien comprendre que ce qui est en train de se passer, le fait qu'on continue à faire glisser le financement vers une privatisation du système éducatif (je parle des écoles privées sous contrat mais on peut parler aussi des écoles privées hors contrat qui se développent), signifie qu'il y a un vrai enjeu de société à repenser de manière globale les modes de financement.

Aujourd'hui, les écoles privées peuvent se trouver en situation d'être plus financées que les écoles publiques parce que la question des investissements ne se pose pas de la même manière, c'est la seule différence aujourd'hui entre les écoles publiques et les écoles privées. On pourrait financer l'investissement mais dans une part plafonnée par la loi. Or, un certain nombre d'écoles privées bénéficient de bâtiments qui leur ont été légués, qui ne leur ont rien coûté. Certes, un entretien est fait, parfois des augmentations de surface, tout cela peut aussi bénéficier de dons et legs et il n'y a jamais eu la moindre étude de la Cour des comptes sur le sujet pour dire combien et comment les écoles privées étaient financées. C'est de l'argent public.

Nous avons un système éducatif en France qui finance beaucoup les écoles privées sans leur donner beaucoup d'obligations, à part financer les enseignants, mais on voit bien qu'elles peuvent choisir l'organisation de la semaine scolaire, qu'elles peuvent choisir tout un tas de choses, y compris la ventilation des effectifs par classe.

Ce qui me choque dans le débat public, c'est que ceux qui sont en première ligne des problématiques que nous avons, ce sont les directeurs d'école du premier degré. Ces directeurs d'école, j'en ai encore vu ce matin, font leur travail avec une décharge souvent à mi-temps. Dans les écoles privées, il est tout à fait possible d'augmenter le temps de décharge avec ce que les familles apportent.

Ce sont des choses qu'on ne dit pas et qu'on n'ose pas mettre sur la table. Quand je porte ce débat au sein du Conseil de la Métropole, il se trouve un certain nombre d'élus qui, je ne sais pas pourquoi, en font un combat comme si on remettait en cause toute la question de l'enseignement privé. Non, c'est une question de financement public et on doit pouvoir avoir des contreparties.

Je regrette qu'à la Métropole de Lyon il ait été voté, indistinctement de la composition sociale des établissements, un certain nombre d'aides à des collèges qui n'accueillent quasiment aucun enfant en situation de pauvreté. C'est une véritable problématique.

Nous avons pris le soin d'engager la collectivité pour cette année parce que c'est l'année écoulée et il y aura un travail à faire. Je voudrais remettre aussi les choses par rapport au débat villeurbannais : avec toutes les différences d'appréciation que nous pouvons avoir, nous avons toujours eu un dialogue franc et courtois, notamment depuis que le contentieux s'est réglé, parfois en bonne intelligence,

avec les écoles privées de Villeurbanne. Je les avais rencontrées voici quelques mois pour engager cette réflexion.

Elles se sont engagées (la prochaine municipalité aura à rappeler cet engagement) à travailler sur l'accueil des enfants allophones, à travailler sur l'accueil des enfants porteurs de handicap, il n'est pas normal qu'il y ait insuffisamment d'enfants accueillis partout, et sur la question de la mixité sociale et scolaire, le fait qu'on sélectionne les enfants sur dossier. Tout cela doit pouvoir être mis sur la table. Est-ce qu'il est normal qu'un enfant qui fait sa scolarité à deux ans dans une école publique du quartier, parce que cela n'existait pas à l'école privée, poursuive sa scolarité dans le privé et qu'on fasse du butinage éducatif en fonction de la carte ?

Nous avons posé ces questions sur la table, j'ai entendu que les directeurs et présidents des associations gestionnaires étaient d'accord pour aller plus loin dans ce débat, allons-y et ayons enfin ce débat de manière transparente, publique, n'en ayons pas peur parce que ce qui se joue aujourd'hui, pour le premier degré et encore plus pour le second degré, c'est la mixité sociale de nos établissements qui parfois est en déconnexion avec la mixité sociale du quartier. Il y a des questions à se poser. C'est devant nous si nous voulons que notre système éducatif ne s'effondre pas et si nous ne voulons pas que, derrière, ce ne soit pas simplement les écoles privées sous contrat qui s'y retrouvent, mais également les écoles privées hors contrats, des écoles qui se placent parfois en dehors du champ de la République.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai quelques interventions. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En décembre dernier, lors du débat sur le budget primitif 2020, nous nous inquiétons de l'arrivée de cette nouvelle charge pour la Ville. En effet, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, inscrite dans la loi depuis juillet 2019, entraîne donc une extension aux écoles maternelles de la loi Debré de 1959, qui oblige les municipalités à financer de manière égale les écoles publiques et les écoles privées sous contrat.

Les communes vont donc devoir verser aux écoles élémentaires privées sous contrat un forfait correspondant au coût d'un élève du public. Ce forfait calculé par élève doit, selon la loi, inclure les frais de fonctionnement des écoles hormis le salaire des enseignants qui est déjà pris en charge par l'État. La Ville doit y consacrer la même somme par enfant, que l'école soit publique ou privée. Autrement dit, plus une Ville met de moyens dans l'école publique, plus elle doit financer les écoles privées de son territoire.

Fort heureusement, à Villeurbanne, les moyens sont là dans les écoles maternelles publiques, en particulier avec le choix qu'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles soit présent dans chaque classe en même temps que l'enseignant pour le seconder dans l'accueil et l'encadrement des enfants.

Cela explique pourquoi le forfait par élève en maternelle serait supérieur à 1 500 € alors qu'il est légèrement inférieur à 1 000 € en élémentaire.

Avec près de 600 élèves domiciliés à Villeurbanne et scolarisés dans une école privée sous contrat, la facture s'élève à près de 1 M€ qui doivent être versés aux écoles maternelles privées pour l'année scolaire 2019-2020. Avec cette somme, la Ville pourrait chaque année rénover un groupe scolaire supplémentaire.

Certes, une compensation financière de l'État est prévue mais elle n'est inscrite dans la loi que pour trois ans, donc ce coût très important pour la Ville risque fort de ne plus être compensé au-delà des trois ans à venir.

Nous ne souhaitons pas la remise en cause de l'existence de l'école privée mais nous estimons qu'il ne revient pas à l'État ou aux collectivités locales de financer la possibilité pour certains de sortir du régime de droit commun et du parcours républicain. Les laisser libres, oui, les financer, non, c'est notre position.

Par conséquent, puisque nous ne pouvons pas nous opposer à la loi, nous ne voterons pas contre cette délibération mais nous nous abstiendrons.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

Avant de démarrer, j'aimerais dire que je suis désolé et un peu navré pour mon ami Damien Berthilier que la dernière délibération sur laquelle il doit prendre la parole soit une délibération où il est rapporteur d'une subvention pour les écoles privées. Je connais son attachement profond à l'éducation nationale. Nous l'avons entendu, nous avons porté avec lui sur la ville un projet éducatif de territoire d'une immense qualité, qui fait honneur à l'école publique. Je suis certain qu'il aurait préféré vous en parler plutôt. Il sait donc qu'ici ce n'est pas à lui que je m'adresse. Je sais qu'à la Métropole, libérée d'une responsabilité d'une délégation, il a porté un discours offensif contre les subventions à l'enseignement privé. Aujourd'hui, avec la cautèle et l'habileté qui le caractérisent, il rapporte cette délibération sans rogner ses convictions et je lui en suis reconnaissant.

En début de mandat, plusieurs groupes ici reprochaient à notre groupe d'intervenir une fois encore sur la subvention de la municipalité aux écoles privées, on nous disait « Vieux débat », « Débat dépassé ». On nous reprochait « de rouvrir la guerre scolaire ». Je passe sur l'épisode du contentieux qui témoignait de la posture des OGEC vis-à-vis de la collectivité. Nous alertions sur le fait que l'Éducation nationale avait plus que jamais besoin d'être protégée, qu'elle ne pouvait pas souffrir que l'État finance une concurrence privée, concurrence à l'école publique, concurrence au principe selon lequel les citoyens peuvent accéder à l'enseignement tous dans les mêmes conditions, concurrence au principe de vivre ensemble, de grandir ensemble, d'apprendre ensemble, côte à côte, sur les bancs de la République.

Ce faisant, nous ne rouvrions pas la guerre scolaire, nous défendions un principe simple : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée. Il n'y a pas plus simple.

J'ai l'impression que ceux qui craignaient hier de rouvrir la guerre scolaire reviennent à présent sur le champ de bataille qu'ils avaient déserté, je suis ravi d'avoir des renforts et de leur intensité qui plus est, mais j'espère qu'il n'est pas trop tard.

Les mêmes qui refusaient l'abrogation et de la loi Carle et de la loi Debré, et en même temps défendaient l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans, félicitations, ils ont eu gain de cause, la loi Debré est toujours en vigueur et l'âge de la scolarité obligatoire est descendu à trois ans. Bravo à vous pour cette victoire dans ce combat politique et bravo pour la conséquence aux établissements privés qui vous remercient !

Aujourd'hui, certains regrettent. De deux choses l'une : soit ils ont péché par ignorance, soit ils savaient ce que cela aurait comme conséquence et ils acceptaient le fait que la collectivité allait devoir financer encore plus les écoles privées.

Je me tourne plus volontairement vers les formations de gauche, mon ami Yann Crombecque a dit tout à l'heure sur un autre débat qu'on ne pouvait pas refuser de combattre au niveau national une loi et regretter son application au niveau local, je suis on ne peut plus d'accord. Hier, certains ici ont réclamé et aujourd'hui se réjouissent que l'État compense ces subventions, je suis navré de vous rappeler que cela ne change absolument rien au problème. Il ne s'agit pas d'une question comptable. La défense de l'école publique, ce n'est pas un problème de ligne budgétaire. Que l'argent soit pris dans la poche de l'État ou dans celle de la mairie, dans les deux cas, il est pris dans la poche du contribuable, et c'est ici que repose la question politique et philosophique : les contribuables doivent-ils contribuer à des services auxquels tous n'ont pas accès ? Non !

Le contribuable doit-il contribuer à autre chose qu'au service de la communauté nationale ? Non. Le contribuable contribue au financement des services publics, pas de ses concurrents.

Le refuser pour les maternelles mais l'accepter pour les écoles, c'est un peu hypocrite, c'est l'Éducation nationale ou ça ne l'est pas. L'Éducation nationale, c'est tout cela.

Sauf si vous souhaitez construire les DSP autour de l'éducation, il va vous falloir vous résoudre à une chose : ne pas se lamenter sur les conséquences et combattre la cause. La cause est simple, la loi Carle et la loi Debré, c'était un combat qui rassemblait la gauche hier, cela peut être un combat qui rassemble la gauche aujourd'hui et demain.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Damien Berthilier qui n'a pas du tout été mis en cause veut-il dire quelques mots ?

M. Damien BERTHILIER.- Pour répondre à M. Gluck, une notion de trois ans est indiquée mais la compensation en elle-même est pérenne, c'est le calcul qui ne peut être effectué que sur une durée de trois ans. Ceci dit, tout cela peut être amené à être rediscuté, j'espère politiquement mais aussi d'un point de vue contentieux. Il nous est arrivé à Villeurbanne d'attaquer l'État sur la question des compensations, peut-être y aura-t-il ce travail à faire dans quelques années. Je

pense que cette loi entraîne beaucoup de fragilité juridique parce qu'on parle d'une ville et, d'une certaine manière, nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir financé les maternelles jusqu'à maintenant parce que nous serons compensés de manière sûre et certaine.

Pour les villes qui versaient déjà quelque chose, rien n'est écrit dans la loi. C'est en 2021 qu'on comptera le coût de 2019, ce qui est quand même assez cocasse dans cette histoire.

Je suis tout à fait d'accord avec un certain nombre de choses qu'a dites Jonathan Bocquet. Je vous rappelle que j'ai voté contre à la Métropole une disposition qui n'était pas obligatoire, je me suis toujours refusé ici à vous proposer une délibération qui ajoutait à ce que nous faisons déjà. Je note quand même que Villeurbanne, en ayant eu un contentieux, va donner l'état de ce que peut être demain, et je pense qu'il y a beaucoup de naïveté sur cette question, le niveau des forfaits communaux, le nôtre est censé être celui qui pourrait faire référence, il a subi une expertise judiciaire. Il n'y a pas tant de villes qui donnent 900 et quelques euros par élève pour les écoles élémentaires. Celles-ci devront sans doute renégocier à assez court terme. L'enseignement catholique avait annoncé au début qu'il laisserait le temps, et là il a dit que se donner deux ans, c'était bien, ce qui montre les intentions dans la loi au départ.

J'avais proposé que nous profitions de ce débat pour remettre à plat la loi Debré, la loi Carle, et pour reparler de la façon dont nous souhaitions financer notre système éducatif. J'aurais aimé terminer avec une autre délibération mais elle ne m'empêchera pas de rappeler mon attachement à l'école publique et j'espère que les responsables publics de demain et de Villeurbanne continueront à défendre fortement l'école publique qui scolarise quand même 85 % des enfants villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre cette délibération aux voix. Je ne rappelle pas la légalité, Damien Berthilier vient de situer le débat. C'est quand même mieux si on le fait pour la suite si nous sommes remboursés plutôt que si nous ne l'étions pas. Je suis obligé de dire cela. C'est la raison aujourd'hui de cette délibération pour les écoles maternelles et surtout de son séquençage dans le temps.

- Adopté à la majorité (38 pour - 3 contre – 7 abstentions) –

C'est toujours un sujet pour lequel les votes se sont affranchis des groupes.

46 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

47 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INSTITUT DE L'ENGAGEMENT – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

49 – RENOUVELLEMENT LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

51 – AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE BUREAU DES ÉTUDIANTS DE L'INSA – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

52 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS UNIVERSITAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

53 – INSTALLATION DE DEUX SCULPTURES DANS LE QUARTIER MAISONS-NEUVES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande du groupe communiste, de Mme Goyard. Je lui donne la parole, je dirai quelques mots ensuite.

Mme Christine GOYARD.- Monsieur le Maire, chers élus, mesdames et messieurs, La commande publique initiée en 1983 par le Fonds de la commande publique a permis de mener une réflexion autour de la production d'œuvres d'art dans le domaine public. Elle est la traduction d'une volonté de l'État d'enrichir le patrimoine national et le cadre de vie par la présence d'œuvres d'art accessibles à tous.

La commande publique s'appuie notamment sur le 1 % artistique, mesure qui consiste à réserver, à l'occasion de la construction ou de l'extension de bâtiments publics, 1 % du budget pour permettre la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu. Elle permet à des artistes vivants, de tendances et d'expressions diverses, de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de se confronter à l'espace, au milieu urbain, et de familiariser le public à l'art de notre temps.

L'obligation de présence artistique au sein des constructions publiques s'applique à toutes les opérations immobilières ayant pour objet la construction et l'extension de bâtiments publics ainsi que leur réhabilitation dans le cas d'un changement d'affectation ou d'usage.

La Ville de Villeurbanne enrichit donc, conformément à la loi, l'espace public d'œuvres d'art, et nous approuvons le respect de la loi de la commande publique car ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les communes.

Il nous paraît néanmoins important de veiller à ce qu'il y ait une diversité d'attribution de ces mêmes commandes publiques, et notamment d'être vigilant à l'attribution de ces budgets pour des œuvres d'artistes femmes. Nous savons, en effet, que ce métier est aujourd'hui encore, et peut-être plus dans les mois et les années à venir, toujours difficile pour les femmes. À titre d'exemple, aujourd'hui, seulement 20 % des femmes artistes vivent de leur travail. Si donner leur nom à des rues ou des monuments permet aux femmes de ne pas être les oubliées de l'histoire, financer à leur juste valeur celles qui sont actives est une continuité logique pour l'avènement d'un monde de l'art, mais pas seulement, plus égalitaire qu'il ne l'est actuellement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est une préoccupation qu'on peut partager. Il faut la rendre possible. C'est vrai pas simplement dans le domaine de l'art contemporain mais aussi dans le domaine du théâtre, dans le domaine de la musique. Nul doute que, dans les prochaines années, cette préoccupation qui s'est déjà exprimée sera sans doute encore plus au cœur de l'actualité, en tout cas je le souhaite.

Je vais peut-être dire un mot plus pragmatique par rapport à cette commande. Il s'agit de Philippe Cazal, un artiste expérimenté, que nous avons reçu dans le cadre du premier Charivari.

Au-delà de l'artiste qui nous a été proposé par l'Institut d'art contemporain, il y avait une volonté de ma part par rapport à Jean-Louis Maubant et par rapport au rôle qu'il a joué dans la création de ce qui était au départ le Nouveau musée, qui est devenu l'Institut de l'art contemporain. C'est un personnage qui, à travers sa réflexion, a nourri la réflexion sur la présence de l'art public et pas seulement de l'art public d'ailleurs. C'est un engagement que j'avais pris il y a longtemps, il est décédé voici quelques années.

Comme la rue Jean-Louis-Maubant et la rue Raymond-Terracher sont dans le même quartier, et qu'en plus Raymond Terracher aimait bien Jean-Louis Maubant, qu'il était présent à l'Institut d'art contemporain, il y avait une vraie synergie, un sentiment commun de créer une œuvre pour les deux. C'est ce qui nous a guidés.

Nous avons mis un peu de temps d'ailleurs, cette idée a cheminé depuis longtemps, c'était bien de le faire dans le cadre de cette opération ZAC Maisons-Neuves qui est aujourd'hui terminée et qui, sans céder à des considérations mercantiles, n'a pas consommé totalement les crédits attribués. Pour ceux qui regardent uniquement le coût de l'opération, nous sommes sur des financements existants dans d'autres domaines.

Merci de cette intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix pour l'installation de deux sculptures dans le quartier des Maisons-Neuves auprès des rues Terracher et Maubant.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

**54 – AVENANTS FINANCIERS AUX CONTRATS DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE
– M. Jean-Paul BRET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre) -

55 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU THÉÂTRE DE L'IRIS ET AU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) -

57 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ
– Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

58 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

Vous restez fidèles jusqu'au bout, c'est davantage de l'obstination !

59 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

60 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

61 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « VACANCES SPORT » – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

62 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS MÉMOIRES ET POLITIQUES PATRIMONIALES – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 abstentions) –

63 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Mme Montois m'a demandé de dire quelques mots, je lui cède volontiers la parole.

Mme Dany MONTOIS.- Je vous en remercie Monsieur le Maire.

Je m'adresse à vous tous, je profite de cette délibération pour adresser mes vifs remerciements à tous ceux qui, toutes catégories confondues, ont assuré la continuité du service public, à la fois les services du CCAS, les services de l'éducation, de la petite enfance, des sports, qui ont apporté leur soutien innommable aux Villeurbannais vieillissants, également aux résidents de nos quatre résidences autonomie que vous connaissez tous et de nos deux EHPAD, également au service de soins infirmiers à domicile et du portage de repas.

J'ai dû rentrer rapidement chez moi dans l'Aisne le 17 mars dernier. Au cours de différents contacts téléphoniques que j'ai eus avec Claire Le Franc, Simon Movermann et Magali Descours, j'ai pu suivre toutes les actions qui ont été menées et tout le travail réalisé pendant cette période inédite, toutes les décisions prises par Monsieur le Maire et également ceux qui ont pu assister aux cellules de crise en ce moment inédit.

J'ai vécu difficilement cet éloignement mais j'ai pris attache avec beaucoup de personnes. Je noterai tous les directeurs et directrices des établissements résidences autonomie, des EHPAD, également la directrice de l'Office villeurbannais pour les personnes âgées et retraitées, et j'ai suivi aussi avec beaucoup d'intérêt tout ce qui a été réalisé par cette association en direction de nos aînés.

Entre autres, j'ai approuvé avec les autres membres du Bureau le partenariat de l'OVPAR et du CCAS qui vivent dans la même maison, les maisons des aînés, dans le cadre du registre Covid, qui consistait à contacter les personnes déjà inscrites sur le registre canicule qui se fait chaque année, également toutes les personnes qui ont souhaité avoir, suivant leurs besoins, des conseils, des orientations, de l'accompagnement suite aux numéros de veille communiqués par les services de la Ville. Cela représentait à peu près 60 à 70 appels par jour.

Je suis convaincue que la nouvelle équipe municipale, quelle qu'elle soit, sera très attentive à nos aînés et aux actions à mener dans leur direction. Nous en faisons peut-être partie pour certains, cela viendra pour d'autres. Je tiens à dire que l'OVPAR a aussi maintenu le lien avec la plupart de ses adhérents, ainsi que les résidents de l'accueil de jour qui se trouve aux Brosses et le service infirmier de soins à domicile.

Mon dernier remerciement ira d'abord à Monsieur le Maire pour m'avoir fait confiance pour ces deux mandats, et je lui souhaite une bonne retraite si on peut appeler cela ainsi, un bon repos bien mérité. Je m'adresse également à vous tous, je me suis fait des amis, vous resterez toujours mes collègues. Je souhaite à tous beaucoup de sérénité, beaucoup de bonheur, beaucoup de santé, et souhaite à la nouvelle équipe bon courage et bonne route.

Merci à toutes et tous de m'avoir écoutée.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Montois. Je vous écoutais et je me disais que nous avons bien fait d'avoir une deuxième séance des adieux. Maurice Chevalier a fait ses adieux pendant une dizaine d'années, c'était volontaire de sa part, tandis que là, c'est une situation qui nous a été imposée. C'est la deuxième fois quand même mais

cela a permis à Mme Montois de le faire alors qu'elle ne l'avait pas fait la première fois.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 -DÉNOMINATIONS DE LA RUE FRANCOISE-HERITIER ET DE L'ESPLANADE AGNÈS-VARDA - ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE -
M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la dernière délibération que je présente avec un petit caractère symbolique puisque nous terminons ce conseil avec une délibération de dénomination, avec les deux noms de Françoise Héritier et d'Agnès Varda.

Vous connaissez ces deux personnes pour la plupart, je n'y reviens pas plus qu'il ne faut. Ce sont deux personnes très importantes, deux femmes. Françoise Héritier est une des plus grandes anthropologues du siècle dernier et aussi du début du XXI^e siècle. Elle était née dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce n'est pas pour cette raison qu'on lui fait une dénomination mais il faut aussi le signaler. Elle a succédé à Claude Levi-Strauss au Collège de France, elle a été présidente du Conseil national du Sida. Elle a fait de son combat féministe plus largement un combat contre les discriminations de toutes sortes, qu'elle a posé très fortement à la fin de sa carrière. C'est une personne magnifique.

Agnès Varda est une des rares cinéastes femmes appartenant à la nouvelle vague. Elle a été honorée au festival de Lyon voici quatre ans. Il y avait eu un peu d'insistance de la part de certains milieux pour qu'enfin ce soit une femme qui soit désignée, c'était la première fois. Il y a peut-être eu Claudia Cardinal ou Catherine Deneuve mais elle a été la seule metteur en scène.

Je pensais que la prochaine équipe allait procéder à ces dénominations, je suis ravi de le faire, j'y ai toujours attaché de l'importance. Cela a été un parcours imposé puisque les services de l'urbanisme m'ont indiqué que, dans l'opération de la ZAC Gratte-Ciel, il y avait des nécessités d'adressage pour des immeubles qui seront habités d'ici la fin de l'année, les locaux de Villeurbanne Est Habitat et de Rhône Saône Habitat, qui sont à la fois sur le prolongement de la rue Racine et sur la place esplanade qui sera celle devant le lycée et le cinéma, le grand barreau d'échelle sur les deux rues que seront le prolongement de la rue Racine et le prolongement de l'avenue Henri-Barbusse. Pour le prolongement de l'avenue Henri-Barbusse, ceux d'après le feront, je leur en laisse la responsabilité. Il n'est pas tout à fait sûr qu'ils pourront le faire avant la fin du mandat mais je le pense quand même.

Il y avait une nécessité de faire ces deux dénominations rue Racine et sur l'esplanade devant le lycée et le cinéma.

Pour la rue Racine, je le dis parce que la question a été posée, pourquoi ne pas continuer à l'appeler rue Racine ? Il y a des nécessités d'adressage puisque la rue Racine commence à être numérotée depuis le cours Emile-Zola, les numéros allant

du nord vers le sud, il fallait une nouvelle dénomination, ce qui n'est pas plus mal sur le fond. Sur l'esplanade, elle n'existe pas aujourd'hui.

C'est cette nécessité qui nous a poussés à nous hâter et à passer cette délibération. Je souhaitais qu'elle arrive à la fin parce qu'il y avait une certaine symbolique.

J'en profite pour dire qu'au-delà de ces deux dénominations, j'ai fait le compte de celles faites depuis 2014, du fait de deux opérations d'urbanisme qui ont été riches en dénominations, le Terrain des Sœurs où il y en a eu 7 et la ZAC de La Soie où il y en a eu 9. Je ne pense pas qu'on se retrouve dans une situation aussi pléthorique lors du prochain mandat, même la ZAC de Grandclément sera plus économe en ce qui concerne les nouvelles voiries.

Sur le mandat 2014-2020, il y a eu 32 nouvelles dénominations : 9 à La Soie, 3 à Cusset, 7 au Terrain des Sœurs, 3 au PUP Gervais-Bussière, Jean-Jacques Rousseau aux Maisons-Neuves, Maubant et Terracher, le complexe Alexandra David-Néel où nous sommes, la rue Françoise-Héritier. Sur 32 nouvelles dénominations, 19 noms de femmes, 12 noms d'hommes. Je suis assez fier d'avoir présidé à cela et d'avoir été actif dans les dénominations. Nous avons choisi des hommes et des femmes qui ont été engagées sur le plan culturel, sur le plan de la pensée, sur le plan des luttes de délibération. C'est aussi l'image de notre ville que nous donnons à travers ces dénominations.

Avant de voter, Jean-Paul CHICH voulait dire un mot.

M. Jean-Paul CHICH.- Je vais faire mes adieux aussi. J'ai été très heureux de participer à cette assemblée pendant six ans et d'y soutenir mes amis anciens combattants mais, aujourd'hui, mon intervention au nom du groupe socialiste et apparentés sera consacrée à la dénomination d'espace dans la ZAC Gratte-Ciel.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le droit de donner un nom aux rues, aux voies et aux espaces des villes et villages a longtemps été un privilège royal. Les noms attribués figuraient sur les plans et ils étaient plus ou moins connus des habitants. Cela fut complété en 1728 par l'apparition des premières plaques de rue.

Depuis la Révolution française, le droit de nommer les rues a été transféré aux conseils municipaux ou parfois aux maires. Les spécialistes d'odonymie font remarquer que certaines villes n'ont pas de nom de rue, comme Managua depuis le tremblement de terre de 1972 ou Tokyo. D'autres proposent une numérotation comme à New-York où un taxi jaune peut très bien vous faire remonter la 5^{ème} Avenue en vous faisant croiser la 50^{ème} ou même la 140^{ème} rue. D'autres encore proposent des rues nommées par des lettres de l'alphabet, comme c'est le cas à Villeurbanne d'ailleurs pour l'impasse A et l'impasse B dans le quartier de Cusset. C'est une exception à Villeurbanne car Villeurbanne a opté pour la tradition la plus répandue en Europe, celle de donner aux rues des noms d'écrivains, de cinéastes, de chanteurs, de politiques, d'anciens combattants, de fleurs, d'arbres, de bienfaiteurs, de donateurs, de dates historiques, reprise de toponymes, grandes idées comme « liberté », « fraternité », « égalité ».

Justement, à propos d'égalité, on peut remarquer que les femmes sont nettement sous-représentées, il y en avait moins d'une vingtaine lorsque Charles Hernu, le 11 décembre 1978, dans cette assemblée, décida d'en proposer une de plus, cela a été un début. Comme vous l'avez noté, vous êtes sur cette lignée. Il avait proposé la déesse Athéna, féminine au possible.

Depuis, leur nombre a augmenté et, aujourd'hui, notre maire nous suggère 100 % de nominations féminines, ce qui n'est que justice.

Je ne veux pas reprendre le texte des fiches jointes à la délibération ni vos propos, ces fiches retracent avec précision les portraits des deux femmes proposées ce soir. Je vais juste dire un mot : Françoise Héritier aurait sa rue, si vous votiez la présente délibération, passant sous les fenêtres du nouveau lycée Pierre-Brossolette et j'espère que l'écho de ses leçons au Collège de France fécondera les pensées lycéennes.

Quant à Agnès Varda, elle donnerait son nom à l'esplanade sur laquelle ouvrira bientôt le nouveau cinéma de Villeurbanne, notre Zola agrandi, 9 multisalles transférés ici. J'avais 20 ans à peine quand Agnès Varda réalisa son premier film en couleur avec Jean-Claude Drouot, le Thierry la Fronde, et Marie-France Boyer. Ce film s'appelait « Le bonheur ». C'est pour moi un souvenir exceptionnel de lumière, de nature et de vie, une leçon d'écologie, un bonheur et à la fin un drame.

J'espère être encore mobile quand on inaugurera le nouveau Zola, esplanade Agnès Varda à Villeurbanne, ce sera le bonheur. J'aime bien cette ville qui ressemble de plus en plus à un livre d'histoire.

Merci avec toutes ces plaques qui expliquent beaucoup de choses dans la Ville de Villeurbanne, c'est très agréable. Merci à Dominique Badariotti et à Wikipédia qui m'ont aidé pour la rédaction de cette intervention.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- C'était un beau moment d'histoire que de rappeler comment les rues ont été nommées, que ce n'est pas partout la même chose, l'histoire aussi dans notre pays, et de terminer avec un petit clin d'œil à une encyclopédie contemporaine.

Chers amis, nous allons voter.

Mme Michèle MOREL.- Nous n'allons pas participer au vote.

M. LE MAIRE.- On ne vous demande pas pourquoi sinon on repartirait pour un tour !

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 NPPV) –

Merci à toutes et à tous. On ne va pas refaire la cérémonie des adieux. J'ai été aussi content de travailler avec vous, je le dis simplement. Merci.

(La séance est levée à 20 heures 12.)